



## SOMMAIRE

	Pages
Point 28 de l'ordre du jour :	
Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (suite) :	
a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ;	
b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une con- vention internationale contre l' <i>apartheid</i> dans les sports;	
c) Rapports du Secrétaire général .....	1101
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	1103

**Président** : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

En l'absence du Président, M. Marinescu (Roumanie), vice-président, prend la présidence.

## POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

**Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain  
(suite) :**

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La question de la politique et de la pratique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne s'efface pas de l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis bien plus de 30 ans. Et cela se perpétue, malgré les condamnations par les Nations Unies du système cruel de domination raciale, déclaré crime contre l'humanité, et malgré les insistances répétées pour son élimination totale et définitive. En dépit de toutes les résolutions et décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, l'*apartheid* continue d'exister. Les événements survenus depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale ont démontré à nouveau que le régime de Pretoria n'envisage pas de changer son cours politique et met tous ses efforts à consolider le système infâme d'*apartheid*, malgré les promesses largement prodiguées de quelques réformes. Faisant fi des décisions des Nations Unies et de la volonté de la communauté internationale, les racistes d'Afrique du Sud tentent de retenir leurs positions le plus longtemps possible.

2. L'*apartheid* est un des phénomènes sociaux les plus terribles et cruels de notre temps. En dépit de sa condamnation universelle, le régime de Pretoria continue de s'en tenir au racisme et de poursuivre la discrimination raciale en tant que politique d'Etat et idéologie officielle. Vu dans son ensemble, le système politique socio-économique de l'Afrique du Sud est érigé sur la discrimination raciale et l'exploitation de la population africaine noire. Encore plus révoltant est le fait que le régime de Pretoria persiste dans la poursuite de la politique d'*apartheid*, condamnée et rejetée par la communauté internationale tout entière, et continue d'opprimer les droits inaliénables du peuple sud-africain et namibien à l'autodétermination, à l'indépendance et au progrès social, et cela à un moment où le processus de la décolonisation vient d'entamer sa dernière phase. Le fait même que, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la couleur de la peau fait toujours figure de critère de base pour la jouissance des droits civiques, économiques et culturels, soulève l'indignation et les protestations des forces démocratiques et progressistes de par le monde.

3. Comme il ressort des nombreux rapports du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Afrique australe et d'autres organismes de l'ONU, l'Afrique du Sud a été transformée par la minorité blanche en un énorme camp de concentration, où la vie même de la population africaine autochtone est soumise à une menace constante. La lutte pour l'indépendance et les droits de l'homme fondamentaux a vu périr beaucoup de représentants de tous les groupes raciaux et nationaux, alors que d'autres ont été incarcérés. Les racistes de Pretoria n'arrêtent pas les répressions et les détentions massives d'étudiants, de travailleurs et de militants religieux. Une préoccupation bien fondée est causée aussi par les procès intentés contre les adversaires de l'*apartheid*, en particulier contre les Neuf de Silvertown, vu le danger tangible de peine capitale qui plane sur eux.

4. Effrayés par la montée de la lutte de libération et par l'héroïsme de la population africaine, les racistes essaient par tous les moyens de prolonger et de perpétuer une exploitation inhumaine, mais qui leur procure des profits énormes. C'est à cette fin qu'ils mettent en œuvre un programme accéléré de ce qu'ils nomment la « bantoustanisation », conformément à l'idéologie d'*apartheid*.

5. Cependant, toutes ces manœuvres ne peuvent pas tromper la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies s'est toujours tenue au centre des problèmes de l'Afrique australe. Elle ne s'est pas méprise

au sujet de la bantoustanisation, l'ayant condamnée à maintes reprises. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont demandé que cette politique prenne fin et ont déclaré nuls les actes respectifs de l'Afrique du Sud. La proclamation de « bantoustans indépendants », tout comme le morcellement de la population africaine et son maintien à l'état de subjugation et de dépendance, vise à tromper la communauté internationale.

6. Parmi les tentatives d'induire en erreur l'opinion publique mondiale, il nous faut compter aussi les prétendues « réformes », proclamées à très haute voix, mais qui ne constituent que des opérations de façade visant à isoler le mouvement de libération et à déprécier le rôle de sa lutte armée sous la direction de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC]. Compte tenu de la préservation de leurs positions, les racistes de Pretoria s'efforcent d'utiliser les prétendues « communautés de couleur et indiennes » comme tampon de choc à l'encontre de la majorité africaine. Toutes ces tentatives ont été rejetées résolument par les habitants de ces communautés. Elles vont à l'encontre des intérêts de tout le peuple d'Afrique du Sud et sont bien une manœuvre de plus de la part des racistes pour implanter les germes de la division parmi la population afin de préserver leurs positions.

7. Par ailleurs, cette constatation est réaffirmée aussi par les multiples déclarations de M. Botha, selon lesquelles il n'y aurait jamais en Afrique du Sud des élections sur le principe « à chacun une voix ».

8. Ces déclarations montrent une fois de plus que Pretoria, forte de l'assistance de ceux qui la protègent, s'efforce de son mieux de maintenir le plus longtemps possible la majorité écrasante de la population d'Afrique du Sud et de Namibie à l'état de servitude et de préserver sa capacité de s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats voisins indépendants. N'est-il pas suffisant de rappeler à cet égard les récents actes d'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola ?

9. Il est clair pour tous que l'Afrique du Sud s'évertue sans relâche à s'entourer d'Etats satellites en renversant leurs gouvernements légitimes et en créant des régimes fantoches dans ces pays. Mais ce n'est qu'une partie de la stratégie des racistes sud-africains, dont la mise en œuvre est d'utiliser tous les moyens, y compris le financement, l'entraînement et l'armement d'adversaires des gouvernements légitimes de pays avoisinants.

10. Il est de longue notoriété que le régime d'*apartheid* prolonge son existence en premier lieu grâce à l'assistance énorme qu'il reçoit de la part de certains pays occidentaux bien connus, surtout des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

11. Les nombreux rapports du Comité spécial contre l'*apartheid* font ressortir clairement le fait que la continuation de la collaboration entre certains pays occidentaux et le régime raciste de Pretoria représente l'obstacle principal pour éliminer le système d'*apartheid*. Il est clair pour tous que le développement de l'économie sud-africaine, du point de vue historique,

a été lié et continue de se trouver dépendant des investissements en provenance de l'étranger. Les sociétés transnationales ont aidé considérablement la croissance de l'industrie sud-africaine dans toutes ses branches. C'est avec leur aide que fut créée une base industrielle avancée, capable de pourvoir aux besoins militaires et de la police de l'Afrique du Sud en armements modernes, et qui a majoré la capacité de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Avec l'aide apportée par certains pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN] et en contrevenant aux résolutions de l'ONU, le régime de Pretoria a su mettre sur pied le plus grand arsenal d'armements en Afrique. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est en état de mettre au point des armes nucléaires et le moment approche où elle saura satisfaire complètement ses besoins dans le domaine de la production militaire, et même produire des armes nucléaires. Cela est donc une menace réelle supplémentaire aussi bien pour la sécurité en Afrique que pour la paix et la sécurité internationales.

12. Bien que la lutte de libération nationale et d'indépendance ne cesse de prendre de l'ampleur, le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* ne veulent pas céder leurs positions sans être contraints à le faire. Voilà pourquoi, maintenant plus que jamais, il est nécessaire de mobiliser tous les moyens en vue d'éliminer complètement et inconditionnellement le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*.

13. Pour atteindre ce but, il ne saurait suffire d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les conditions inhumaines et infâmes auxquelles sont soumis les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. Il nous faut aussi entreprendre des mesures effectives propres à accroître l'ampleur de l'aide fournie aux mouvements de libération nationale en Afrique australe, dans leur lutte légitime pour la liberté et l'indépendance des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud.

14. L'Organisation des Nations Unies a lancé à maintes reprises des appels pour cesser toutes relations avec l'Afrique du Sud. Les exigences fondamentales à cet égard ont été stipulées dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, et plus spécialement encore dans le Programme d'action contre l'*apartheid*, adopté à la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale [résolution 31/6 J annexe].

15. De toute évidence, le régime d'*apartheid* ne saura pas de son propre gré renoncer à sa politique raciste. Il devra être forcé à le faire par une pression ininterrompue de la part de la communauté internationale et par la lutte armée dans le pays. L'on ne saurait remettre davantage l'adoption de mesures énergiques, y compris l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions à l'encontre du régime de l'Afrique du Sud, comme prévu au Chapitre VII de la Charte.

16. Pour conclure, puis-je réitérer la position ferme et consistante de la République populaire de Bulgarie en faveur du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et contre toutes les formes de discrimination et d'*apartheid*.

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

### Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite\*) :

#### a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

17. Le PRÉSIDENT : Je tiens à informer l'Assemblée que le représentant du Costa Rica a demandé à faire une déclaration sur une question en suspens qui intéresse toute l'Assemblée. Je lui donne la parole.

18. M. PIZA ESCALANTE (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation et du Gouvernement du Costa Rica, j'informe l'Assemblée générale que mon pays retire sa candidature au Conseil de sécurité et que, par voie de conséquence, il libère de tous engagements les délégations qui, généreusement et de façon constante, lui ont apporté leur appui.

19. Le Costa Rica, je tiens à le souligner une fois encore, avait présenté sa candidature parce qu'il était convaincu qu'il réunissait les conditions maximales pour représenter avec dignité le groupe des Etats d'Amérique latine et qu'il en est encore convaincu, parce qu'il était et qu'il reste décidé à agir en tant que représentant, à quelque titre que ce soit, en fonction du principe de la représentation géographique et parce qu'il estimait et qu'il continue d'estimer qu'il réunit les conditions requises de stabilité, de démocratie authentique, de respect du droit et d'attachement à la paix, toutes conditions qui lui permettent de contribuer de façon positive au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et à une meilleure réalisation de ses objectifs.

20. Le seul intérêt que le Costa Rica avait de briguer un siège au Conseil de sécurité était précisément qu'il n'avait aucun intérêt particulier dans les affaires examinées par le Conseil. Son unique souci était de constituer un facteur d'équilibre et d'impartialité. Son unique désir était de servir, au sein du Conseil, non pas ses propres intérêts mais ceux de la communauté internationale.

21. Pendant plusieurs mois, le Costa Rica a vu sa candidature opposée à celle de Cuba, et ce, de façon franche, juste et normale, sans jamais que la porte soit fermée à un dialogue respectueux et cordial; je dois dire en toute sincérité que j'ai trouvé ce même respect et cette même cordialité chez le représentant de Cuba, M. Roa Kourí.

22. Cependant, lorsque Cuba a décidé de se retirer de la compétition et alors que le Costa Rica restait le seul candidat du groupe des Etats d'Amérique latine, nous nous sommes trouvés confrontés à une série incroyable d'obstacles encore jamais connus à l'ONU et qui provenaient tant de l'intérieur que de l'extérieur du groupe latino-américain lui-même. Chaque jour, on voyait apparaître un nouveau candidat qui obtenait les voix d'une minorité, dans l'intention évidente de bloquer la candidature du Costa Rica. En même temps, au sein du groupe latino-américain, un seul pays s'était prévalu du consensus pour empêcher, également pour la première

fois dans l'histoire des Nations Unies, que notre seule candidature soit entérinée.

23. Le Costa Rica a supporté stoïquement cette infortune en pouvant compter sur une majorité solide et inébranlable qui l'a toujours maintenu très près de la majorité des deux tiers des voix requise pour son élection. Mais finalement, et pour couronner cette campagne bien orchestrée visant à bloquer le Costa Rica, le Panama a présenté sa candidature, après nous avoir offert son appui à plusieurs reprises, avant et après que Cuba se fut retiré, et l'a présentée en bonne et due forme en se fondant sur l'argument selon lequel le résultat des élections aux Etats-Unis rendait impérieuse la présence du Panama au Conseil de sécurité, que le Panama était membre à part entière du mouvement des pays non alignés alors que le Costa Rica n'était qu'observateur.

24. Ma délégation, avec la franchise qui lui est habituelle, a réfuté le premier argument et expliqué le deuxième aux membres de l'Assemblée générale.

25. Pour ce qui est de l'allusion faite par le Panama au sujet des élections aux Etats-Unis, nous opposons à sa thèse notre conviction que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance pour régler des différends ni l'endroit pour discuter de problèmes bilatéraux. Et, dans le cas peu probable où un conflit surgirait entre les Etats-Unis et le Panama qui puisse être examiné par le Conseil, la participation d'un pays comme le Costa Rica, qui s'est depuis longtemps engagé à défendre la position panaméenne au sujet du canal, lui serait plus utile que sa propre participation, puisque, dans ce cas particulier, le Panama serait obligé de s'abstenir de voter.

26. En ce qui concerne le problème du mouvement des pays non alignés, nous nous bornerons à dire que, s'il s'agit de savoir si les membres non alignés du Conseil de sécurité se réunissent pour adopter une position commune qui soit conséquente avec les principes qui inspirent ce mouvement, notre condition de pays observateur est suffisante pour que nous soyons convoqués et pour que nous participions à ces consultations; notre respect évident des principes du non-alignement est une preuve suffisante de notre attachement à ces principes.

27. En dépit de tout cela, les résultats des votes auxquels il a été procédé hier montrent qu'une majorité importante de délégations a voté en faveur du Panama. Le Costa Rica, comme je l'ai dit, restait en compétition à cause de son sens des responsabilités et en raison de l'appui constant de la majorité des délégations. La situation a changé et ma délégation, victime depuis longtemps d'une minorité manœuvrée en vue de bloquer son élection, ne veut pas à présent devenir la victime d'une manœuvre semblable visant une nation sœur. C'est la raison pour laquelle je me suis empressé de demander au Président de l'Assemblée générale de me donner l'occasion de faire cette déclaration cet après-midi, afin de ne pas retarder le retrait de notre candidature et de permettre à l'Assemblée générale de régler, une fois pour toutes, le problème du poste vacant au sein du groupe des Etats d'Amérique latine au Conseil de sécurité.

28. Avant de conclure, je voudrais exprimer ma profonde gratitude, celle de ma délégation, celle de mon

\* Reprise des débats de la 57<sup>e</sup> séance.

gouvernement et celle de mon pays aux délégations qui ont voté en notre faveur, et notamment aux nombreuses délégations qui nous ont appuyé jusqu'au bout.

29. Nous exprimons notre reconnaissance aux deux Présidents du groupe latino-américain, M. Díez, du Chili, et M. Liévano, de la Colombie, pour la façon impartiale et correcte avec laquelle ils ont dirigé les travaux du groupe au cours de cette période, ainsi qu'au Président de l'Assemblée et au personnel du Secrétariat pour s'être acquittés de leurs responsabilités à l'Assemblée générale.

30. Nous nous sommes comportés de façon décente et noble dans cette compétition et nous nous sentirons récompensés de nos efforts si, par notre retrait, nous pouvons contribuer à effacer les inévitables blessures portées au prestige et au fonctionnement normal du groupe des Etats d'Amérique latine comme à ceux de tout le système de représentation régionale, qui est l'une des pierres angulaires de l'Organisation des Nations Unies.

## POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

### Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)

31. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : En 1980, nous avons assisté à la victoire triomphale du peuple du Zimbabwe. A la suite d'une lutte longue et tenace, le peuple du Zimbabwe a renversé le régime raciste de la minorité blanche et a créé son propre Etat indépendant et démocratique. La victoire éclatante du peuple du Zimbabwe est un coup sévère porté au colonialisme et au racisme et donne un élan nouveau à l'intensification de la lutte de libération en Afrique australe. Les victoires importantes remportées par la South West Africa People's Organization [*SWAPO*] sur les forces de l'*apartheid*, de même que la levée en masse de la résistance nationale en Afrique du Sud elle-même, en sont la preuve éloquente.

32. Les importantes manifestations d'étudiants en Afrique du Sud se sont étendues à de nombreuses universités et écoles. Plus de 100 000 étudiants y ont participé. Le mouvement de grève des travailleurs noirs prend de plus en plus d'importance et s'étend en fait à plusieurs secteurs importants de l'industrie. L'église et les fidèles aussi bien que d'autres couches de la population sud-africaine se sont ralliés à la lutte commune du peuple opprimé. Pour reprendre les paroles d'un des grands porte-parole de l'ANC, « on assiste à la formation d'un large front uni d'Africains, d'Asiatiques, de personnes de couleur et d'un nombre croissant de Blancs aux idées démocratiques ».

33. La lutte armée du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre le régime raciste de Pretoria s'étend à des couches de plus en plus larges de la population, il suffit de citer les attaques récentes menées par les combattants de la liberté, membres de l'ANC contre les installations pétrolières de la South African Oil, Coal, and Gas, Corporation Ltd [*SASOL*]. Il convient également de souligner que la campagne nationale, lancée le 9 mars 1980, pour la libération de Nelson Mandela et de tous les déte-

nus politiques, a donné la preuve de l'intensification de l'unité d'action et d'une meilleure organisation.

34. Face à la résistance toujours croissante des masses populaires et afin de maintenir l'hégémonie de la minorité blanche, le régime raciste d'Afrique du Sud fait régner dans le pays une atmosphère de terreur et de répression. Le régime raciste adopte de nouvelles lois de plus en plus rigoureuses qui lui permettent de régler ses comptes avec le mouvement croissant de lutte contre l'oppression raciale, l'exploitation et l'autoritarisme.

35. L'intensification de la terreur et de la répression à l'intérieur du pays, l'escalade des actes d'agression contre les Etats africains souverains détériorent encore plus la situation en Afrique australe. En juillet 1980, le Conseil de sécurité, à la demande du groupe des Etats africains, a étudié la situation en Afrique australe et a adopté la résolution 473 (1980), dans laquelle le Conseil condamne énergiquement le régime raciste pour sa répression massive contre tous les adversaires de l'*apartheid* et pour le meurtre de manifestants pacifiques et de détenus politiques. En outre, cette résolution demande au régime sud-africain de prendre immédiatement des mesures en vue d'éliminer la politique et les pratiques de l'*apartheid* et d'accorder à tous les citoyens sud-africains des droits égaux, y compris des droits politiques égaux, et la possibilité de s'exprimer pleinement et librement pour décider de leur propre destin.

36. Une fois de plus, cette décision du Conseil de sécurité a été ignorée par le régime raciste sud-africain, comme ce fut le cas pour les autres revendications de l'Organisation des Nations Unies. Il est indubitable que, sans l'appui des puissances occidentales, le régime d'*apartheid* n'aurait pas pu résister aux pressions des mouvements de libération nationale; il n'aurait pas réussi à défier plus avant la communauté internationale.

37. Nonobstant l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, prévu dans la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, le régime raciste d'Afrique du Sud a continué d'acquérir de nouveaux types d'armements. La situation continue à se détériorer du fait des activités du régime de Pretoria en vue d'acquérir des armes nucléaires. Point n'est besoin de fournir à l'Assemblée une liste détaillée des infractions à l'embargo commises par certains pays occidentaux, parmi lesquels se trouvent des membres du Conseil de sécurité, étant donné que les faits sont fournis en quantité suffisante dans le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud sur les moyens permettant de rendre l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud plus efficace<sup>1</sup>, et dans le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* sur l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'*apartheid* par les gouvernements et organisations intergouvernementales [*A/35/22/Add.1*].

38. A ce sujet, je me contenterai de rappeler que, dans la résolution 35/28 adoptée hier à la 57<sup>e</sup> séance plé-

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S. 14179.

nière, sur les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique australe [point 86 de l'ordre du jour], l'Assemblée condamne énergiquement la collusion de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et d'Israël avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et demande à tous les autres gouvernements de continuer à s'abstenir de fournir au régime de la minorité raciste d'Afrique du Sud, directement ou indirectement, des installations qui puissent lui permettre de produire de l'uranium, du plutonium et d'autres matières, réacteurs ou matériel militaire nucléaires.

39. En outre, il est indispensable de souligner que, en violation de l'embargo obligatoire sur les armes, les trafiquants d'armes non seulement arment le régime raciste d'Afrique du Sud pour anéantir le mouvement de libération nationale du peuple de ce pays, mais encouragent et incitent en outre ce régime à de nouvelles aventures militaires dépassant les frontières nationales.

40. Avec l'aide et l'appui des fournisseurs d'armes, le régime de Pretoria continue d'occuper illégalement la Namibie et d'opprimer les patriotes du Territoire. En outre, il exploite cyniquement les ressources naturelles de la Namibie et empêche le peuple de ce territoire d'exercer son droit à l'autodétermination. Avec l'aide et l'appui des fournisseurs d'armes, le régime raciste d'Afrique du Sud se livre à des actes d'agression contre les Etats africains voisins indépendants.

41. En raison des agressions du régime raciste d'Afrique du Sud et de la connivence de certaines puissances occidentales, l'Afrique du Sud continue d'être un foyer de tension lourd de danger pour la paix et la sécurité de l'humanité.

42. La délégation mongole estime que le Conseil de sécurité doit adopter d'autres mesures permettant de renforcer les sanctions à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud.

43. A notre avis, le Conseil de sécurité devrait adopter les recommandations figurant dans le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) et d'autres mesures permettant d'intensifier l'embargo sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud. L'intérêt de la paix et de la sécurité internationales veut que le Conseil de sécurité aille encore plus loin, en adoptant les décisions prévues au Chapitre VII de la Charte, et prenne immédiatement des sanctions complètes et totales à l'égard de l'Afrique du Sud, y compris un embargo sur le pétrole et ses dérivés.

44. Des exigences de ce genre figurent déjà dans de nombreux documents internationaux — je pense aux documents des conférences internationales et des séminaires organisés par le Comité spécial contre l'*apartheid* en 1980; je pense également aux documents de nombreux organes des Nations Unies.

45. A ce propos, notre délégation exprime sa reconnaissance au Comité spécial contre l'*apartheid* pour l'important travail qu'il a accompli afin de mobiliser la communauté internationale contre l'*apartheid* et d'organiser une campagne intense en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Notre délégation accorde beaucoup d'importance à la conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui aura lieu l'année prochaine. Cette conférence pourra apporter une contribution précieuse à la mise en œuvre de mesures internationales efficaces.

46. L'Assemblée générale pourrait favoriser cette cause, si elle adoptait des décisions qui lancent un appel à tous les Etats pour qu'ils participent activement à la préparation et au succès de la conférence. Il est également très important de poursuivre les travaux de mobilisation de l'opinion publique mondiale pour soutenir les efforts de tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid* dans le cadre des comités de solidarité, des syndicats, d'organisations de femmes, de jeunesse, d'organisations religieuses et autres organisations non gouvernementales.

47. La République populaire mongole, quant à elle, n'a aucune relation quelle qu'elle soit avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Notre peuple et notre gouvernement appuient sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies pour réprimer cette politique de haine de l'humanité qu'est l'*apartheid*. Nous apportons notre plein appui et notre solidarité au peuple de l'Afrique du Sud qui lutte pour la liberté, l'égalité et la dignité de l'homme et contre l'asservissement raciste et colonial.

48. M. RICARDES (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : A cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale examine de nouveau la question de l'*apartheid*, sur laquelle la République argentine a fait part de sa position, à maintes reprises, dans cet organe et dans d'autres instances internationales.

49. Une fois de plus, le Gouvernement argentin rappelle de façon nette et catégorique qu'il rejette complètement le régime d'*apartheid* et toute forme de discrimination raciale. Nous ne doutons absolument pas que ces régimes discriminatoires, qui s'érigent en véritables systèmes d'injustice et d'oppression sociale et qui sont une offense à la conscience morale de toutes les nations, sont et seront la cause de souffrances continues et de conflits entre les hommes et les nations.

50. C'est pourquoi nous estimons qu'il est d'une importance vitale que l'Organisation, se fondant sur les principes et les objectifs qui ont inspiré sa création, envisage les mesures efficaces à prendre d'urgence pour arriver à l'élimination définitive du système d'*apartheid*, dont l'existence ne fait que présager une aggravation sérieuse de la situation et un prolongement du conflit au-delà des frontières des nations directement intéressées.

51. La disparition du régime d'*apartheid* et de toute forme de discrimination raciale, pour toutes les raisons que j'ai exposées, constitue aujourd'hui un impératif non seulement moral, mais aussi politique, et toute la

communauté internationale devra y consacrer ses efforts les plus grands.

52. L'Assemblée générale a recommandé, à diverses reprises, l'application de mesures concrètes, y compris celles prévues dans sa résolution 34/93. Par le biais de ces décisions, la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation ont lancé des appels au Conseil de sécurité pour qu'il agisse de façon résolue en exerçant les pressions internationales les plus grandes sur l'Afrique du Sud. Cependant, le Conseil de sécurité a été dans l'impossibilité d'appliquer efficacement toutes les mesures concrètes accompagnant les justes intentions de l'Assemblée générale, en raison du veto presque constant de certains de ses membres permanents. C'est pourquoi, à l'ONU et dans d'autres instances internationales, ces Etats ont été critiqués pour s'être transformés, en fait, en alliés et en appuis principaux du maintien du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud et dans d'autres territoires, tels que la Namibie, dont l'occupation illégale se poursuit au mépris de la volonté de la majorité du monde.

53. Il est certain — et nous le réaffirmons une fois de plus — que l'imposition d'un embargo obligatoire sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud, conformément aux dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, a donné des résultats positifs. Mais, si cet embargo a été nécessaire, il n'a pas été suffisant pour ébranler la volonté de l'Afrique du Sud de maintenir le régime d'*apartheid*. Les mesures supplémentaires prévues dans la résolution 34/93 et celles que l'on réclame à juste titre dans un avenir rapproché devront être appliquées par les Etats Membres de l'Organisation avec la volonté politique nécessaire et dans les délais les plus brefs possibles; à cette fin, le concours du Conseil de sécurité sera indispensable.

54. La prolongation de cette situation sans solution de continuité pourrait être une tentation dangereuse de recourir à des procédés contraires aux principes et aux normes du droit international.

55. La République argentine, dans un strict respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et des résolutions adoptées par l'Organisation à l'égard du régime d'*apartheid* et de toute forme de discrimination raciale, sera toujours disposée à collaborer à l'application des mesures obligatoires que pourrait adopter le Conseil de sécurité pour éliminer ce que l'on peut définir avec précision, et pour d'autres raisons que son caractère moral, comme une cause dangereuse de tension et de violence qui menace la paix et la sécurité internationales.

56. Dans cet esprit de collaboration, dont la République argentine a toujours fait preuve pour arriver à éliminer le régime d'*apartheid* et toute forme de discrimination raciale, ma délégation voudrait signaler que, dans une note adressée cette année au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Clark, du Nigéria, elle a fait savoir que le Gouvernement argentin était disposé, conformément à la résolution 32/105 M de l'Assemblée générale, à adopter les mesures suivantes : ne pas accorder de visas aux représentants d'organismes sportifs, aux membres d'équipes sportives ou aux sociétés sportivi-

ves d'Afrique du Sud qui demanderaient l'autorisation d'entrer en République argentine dans le but exprès de prendre part à des manifestations sportives, de type amateur ou professionnel, qui se dérouleraient sur le territoire national.

57. De même, conformément aux dispositions prévues en matière de délivrance de visas pour toutes les sortes d'activités sportives, le Gouvernement argentin a également décidé de refuser un visa à tout citoyen sud-africain qui demanderait à se rendre dans notre pays afin de s'y livrer à des activités culturelles, et notamment musicales, comme nous en avons informé le Comité spécial contre l'*apartheid* dans une note adressée, le 6 octobre 1980, à M. Clark.

58. Ces décisions constituent l'aboutissement légal de l'esprit qui règne chez le peuple et le Gouvernement argentins et dont on a vu la manifestation au cours de cette année lorsque nous avons décidé de ne pas accorder de permis à un groupe de joueurs et de membres de l'Association de rugby d'Afrique du Sud pour participer à un match sportif contre l'équipe nationale de rugby d'Argentine, fait qui figure déjà dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* présenté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale [A/35/22, par. 129]; à preuve également la décision de décourager la visite d'un orchestre sud-africain de jeunes, en septembre 1980, dont la venue dans la ville de Buenos Aires avait été organisée par une société privée.

59. Nous souhaitons terminer notre intervention en lançant un nouvel appel aux autorités sud-africaines pour que, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte, elles adoptent une position empreinte de raison historique et politique qui permette de renverser une situation d'injustice et de violence dénoncée par une majorité écrasante de la communauté internationale et qui affecte profondément la conscience, l'équité et la sécurité internationales.

60. M. GUEREIRO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : En reprenant cette année notre discussion sur le point 28 de l'ordre du jour relatif à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, la délégation brésilienne voudrait exprimer sa sincère appréciation pour le travail accompli par le Comité spécial contre l'*apartheid*. Sous la présidence de l'ambassadeur du Nigéria, le Comité fournit chaque année à l'Assemblée générale des renseignements et des suggestions précieux. Cette année, le rapport du Comité spécial [A/35/22] constitue une contribution supplémentaire aux efforts inlassables déployés par les Nations Unies pour éliminer de notre planète l'*apartheid* et la discrimination raciale.

61. L'Afrique du Sud continue à soumettre son peuple à la détestable politique d'*apartheid*. Elle refuse obstinément de se rendre aux appels innombrables lancés à l'ONU et ailleurs. Les tactiques dilatoires de Pretoria à l'égard du plan des Nations Unies pour la Namibie ne sont qu'une autre preuve du refus des autorités sud-africaines de coopérer avec l'Organisation mondiale. Nous commençons à avoir l'habitude de ces méthodes et de cette attitude négative. Devons-nous nous résigner et demeurer indifférents jusqu'à ce que le gouvernement raciste décide, de façon soudaine et magnanime,

d'octroyer le pouvoir à la majorité d'Afrique du Sud ? Nous ne pouvons absolument pas nous permettre de faire un tel choix. Nos convictions politiques et notre conscience nous poussent à aller plus avant dans nos efforts communs contre l'*apartheid* et contre un gouvernement minoritaire en Afrique du Sud. C'est dans cet esprit qu'une fois encore la délégation brésilienne participe à ce débat et ajoute sa voix aux expressions de solidarité qui ont été exprimées à l'égard du peuple sud-africain.

62. Bien que la situation en Afrique du Sud semble avoir peu changé depuis l'an dernier, de nouveaux événements se produisent qui jettent un jour nouveau sur le problème et affectent donc notre discussion.

63. Cette année, nous avons salué l'indépendance du Zimbabwe après de longues années d'une lutte amère au cours de laquelle de nombreux patriotes ont sacrifié leur vie. Au cours de sa récente visite à Salisbury, le Ministre des affaires étrangères du Brésil a eu l'occasion d'être le témoin des efforts déployés par le peuple et le Gouvernement du Zimbabwe pour la reconstruction nationale et la prospérité économique. L'indépendance du Zimbabwe, avec un gouvernement majoritaire noir, a donné un nouvel élan aux forces de libération et de liberté en Afrique australe. Elle semble avoir anéanti les tentatives de Pretoria qui voulait créer une constellation d'Etats fantoches dans la région. Mais il faut continuer à faire preuve de vigilance.

64. Tout récemment, nous avons appris que l'Afrique du Sud a l'intention d'accélérer son programme de bantoustanisation. La proclamation prévue de la prétendue indépendance du Ciskei est un nouveau défi à la communauté internationale qui a refusé de reconnaître de quelque manière que ce soit les bantoustans existants. Cette politique des autorités sud-africaines n'a trompé aucun pays et elle continuera sans aucun doute d'être condamnée à l'unanimité par la communauté mondiale.

65. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, l'indépendance du Zimbabwe a ajouté un élément positif au tableau politique en Afrique australe, mais la situation en Afrique du Sud elle-même donne des signes d'évolution future. Le monde entier a suivi la mobilisation de différents secteurs de la société sud-africaine contre la politique d'oppression de l'*apartheid*. Les événements qui ont eu lieu l'an dernier peuvent être considérés comme annonciateurs d'une nouvelle étape dans la situation politique du pays. Il est très encourageant de voir que certains secteurs de la population sud-africaine refusent de tomber dans le piège de manœuvres tortueuses destinées à exclure la majorité noire du processus politique.

66. Le Conseil de sécurité doit se réunir sous peu pour étudier la question de l'Afrique du Sud. Cette réunion a été demandée par le groupe des Etats d'Afrique et nous pensons que, quelle que soit l'importance des problèmes étudiés à l'heure actuelle par le Conseil, la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud doit toujours demeurer une question prioritaire. La délégation brésilienne a étudié la recommandation du Comité créé par la résolution 421 (1977) du Conseil dans le but de renforcer l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes prévu

par la résolution 418 (1977), et d'en combler les lacunes. Nous sommes persuadés que les membres du Conseil de sécurité étudieront cette recommandation avec la plus grande attention. Le Brésil, pour sa part, a respecté scrupuleusement les dispositions de la résolution 418 (1977), comme nous en avons récemment informé le Secrétaire général.

67. L'occupation militaire illégale de la Namibie affecte également le territoire d'Etats souverains voisins comme l'Angola et la Zambie, qui ont déjà prouvé amplement leur engagement à l'égard d'une transition pacifique vers l'indépendance pour le Territoire de la Namibie. La racine du problème dans cette partie du monde est l'existence même du système d'*apartheid* et d'un régime minoritaire en Afrique du Sud.

68. Tant que l'*apartheid* n'aura pas disparu et que la population noire d'Afrique du Sud ne sera pas en mesure de déterminer son propre destin, il n'y aura aucune possibilité de paix durable, de stabilité et de prospérité en Afrique australe. Comme toujours, le Brésil s'engage à œuvrer pour la réalisation de ces objectifs.

69. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, je tiens à réaffirmer du haut de cette tribune l'opposition de longue date d'Israël à la **notion** et à la politique d'*apartheid*. Les principes fondamentaux du judaïsme, consacrés dans la Bible et dans les textes des sages juifs, répugnent à toute forme de racisme ou de discrimination raciale.

70. Le sionisme, mouvement de libération nationale du peuple juif, et son incarnation dans l'Etat d'Israël, ont puisé leur inspiration dans ce patrimoine moral et ont servi d'exemples éclatants et fiers de la lutte contre le fléau du racisme sous toutes ses manifestations. Notre propre identité nationale a été forgée dans les affres de la persécution. Notre peuple a passé des centaines d'années dans les ghettos d'Europe et d'ailleurs, assujettis à des lois humiliantes et discriminatoires, à d'affreux pogroms et à des expulsions successives. Nombreux dans cette salle sont ceux qui se souviennent que le peuple juif a été victime de l'expression suprême du racisme et de la discrimination raciale et que 6 millions de personnes, dont le seul crime était d'être nées de parents ou de grands-parents juifs, ont été massacrées méthodiquement et de façon insensée.

71. Les persécutions et la haine se poursuivent. Il y a quelques semaines à peine, une campagne de haine contre mon peuple a mené à une attaque meurtrière à la bombe contre un lieu de culte juif au cœur de l'Europe. C'est donc empreint d'une conviction morale profonde et mû par une expérience amère que je déclare une fois de plus à l'Assemblée qu'Israël ne défendra ni les préjugés ni la persécution.

72. Il est bien fâcheux d'apprendre qu'en dépit de ces faits le Comité spécial contre l'*apartheid* continue d'assujettir mon pays à des accusations tendancieuses dont on peut prouver qu'elles ne sont pas fondées, et de s'exposer par là au ridicule et au mépris. Pour ce comité, les faits ne semblent pas valables, ils deviennent de petits ennuis qu'il convient d'écarter quand ils gênent les desseins de certains Etats d'exploiter ce problème

pour attaquer mon pays. Que pourrait penser d'autre un observateur bien intentionné après avoir lu le « deuxième rapport spécial » sur les prétendus événements récents concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud ?

73. Qu'il me soit permis de dire quelques mots à propos de cet injurieux « rapport spécial ». Premièrement, dès la première phrase de ce rapport spécial, on voit l'attitude de parti pris de ses auteurs. Ils tirent des conclusions avant même de présenter leur cas qui, lui-même, n'est pas très solide. Ils déclarent arbitrairement qu'il y a une « intensification de la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine politique, militaire, nucléaire, économique et culturel » [voir A/35/22/Add.2, par. 1].

74. Le fait est que nulle part dans ce prétendu rapport on ne peut trouver ne serait-ce qu'une tentative de prouver ces accusations sans fondement. Le Comité spécial essaie d'expliquer les raisons pour lesquelles il présente ce non-rapport à l'Assemblée générale en citant la résolution adoptée à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale qui, prétend-il, demande au Comité « de garder la question contamment à l'étude et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité selon qu'il conviendra » [ibid.]. Si ce non-sens qui passe pour être le rapport spécial du Comité spécial a été considéré comme « approprié » par ses membres, voilà qui en dit long sur le dévouement, les travaux et l'attitude du Comité face à sa raison d'être : lutter contre l'*apartheid*.

75. Deuxièmement, dans les 30 paragraphes, pas une seule fois le Comité n'a jugé bon de citer une seule déclaration d'un fonctionnaire israélien au sujet des questions présentées. Il n'y a pas une seule mention des lettres et des notes envoyées par le représentant permanent d'Israël pour répondre aux enquêtes des organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Comité spécial lui-même.

76. Troisièmement, le rapport prétend étayer des affirmations arbitraires en produisant toute une série de renseignements non pertinents et de spéculations de deuxième main émanant d'informateurs de troisième ordre. Prenons, par exemple, les allégations portant sur la collaboration économique avec l'Afrique du Sud. D'après les statistiques commerciales les plus récentes du FMI, le commerce d'Israël avec l'Afrique du Sud ne représente pas plus que les deux cinquièmes de 1 % de son commerce total, proportion remarquablement constante depuis ces dernières années. En revanche, d'après les documents officiels sud-africains de juin 1980, les exportations de l'Afrique du Sud vers l'Afrique noire en 1979 ont augmenté de 39 % par rapport à l'année précédente. Qui plus est, l'Afrique du Sud entretient des rapports commerciaux avec 46 des 52 États membres de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Des communiqués de presse continuent d'affirmer qu'en dépit de leurs démentis pieux dans cette salle, les puissances hégémonistes pétrolières arabes continuent de troquer des milliards de dollars de leur pétrole contre de l'or, des produits alimentaires et des matériaux de construction en provenance d'Afrique du Sud.

77. Prenons un autre exemple encore : les allégations de coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'« Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique », en date du 9 septembre 1980 [A/35/402 et Corr.2 et 3]. La section intitulée « Coopération nucléaire avec d'autres pays » évoque la coopération officielle et non officielle, y compris la formation de scientifiques et l'échange de techniques avancées entre l'Afrique du Sud et de nombreux pays. Un seul paragraphe — le paragraphe 37 — est réservé à une discussion des allégations de coopération nucléaire entre l'Afrique du Sud et Israël. Le Secrétaire général appelle ces allégations de simples « spéculations » et conclut :

« Tant qu'aucun exemple précis d'échanges ou de transactions dans le domaine nucléaire ne pourra être cité comme preuve à l'appui de cette coopération, l'ensemble de cette question n'est que du domaine des conjectures. »

J'ajouterai quant à moi qu'aucun exemple précis n'a été cité pour la simple raison qu'il n'en existe aucun.

78. La position et la pratique claires et constantes d'Israël ont été énoncées dans la note verbale du 14 septembre 1979 que j'ai adressée au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977). Dans cette note, je disais qu'Israël reconferme l'engagement

« ... de se conformer à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité; ne livrera donc pas à l'Afrique du Sud d'armes ou de matériels connexes, de quelque type que ce soit, et ne vendra ou ne transférera à ce pays ni armes, ni munitions, ni véhicules ou matériels militaires<sup>2</sup> ».

Ces assurances étaient reconfermées récemment dans ma lettre du 23 juin 1980 adressée au même Comité.

79. Le prétendu rapport spécial du Comité atteint un crescendo ridicule en faisant part dans son dernier paragraphe du fait que :

« Le Président d'Israël a rendu hommage aux directeurs de la South African Board of Jewish Education (Conseil sud-africain de l'éducation juive) à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à Jérusalem en mai 1980. » [A/35/22/Add.2, par. 30.]

Je dois dire à cette assemblée que l'événement mentionné a été rapporté de façon exacte. Mais par quelle logique tronquée le Comité voit-il d'un mauvais œil le fait d'encourager l'éducation dans toute couche de la population de l'Afrique du Sud. Le peuple juif tout entier et le peuple d'Israël n'ont pas à avoir honte. Nous sommes fiers d'honorer une institution qui aide, souvent dans des conditions difficiles, à enseigner à nos peuples les valeurs éternelles du judaïsme, l'une des traditions les plus humaines de l'histoire, une tradition qui a contribué de manière significative à l'évolution de concepts sacrés tels que la dignité et l'égalité de l'homme, les droits inaliénables de l'homme, la justice sociale et la paix entre les nations.

80. Dans ce contexte, l'Assemblée sera peut-être heureuse d'apprendre qu'il y a à peine deux jours, le 10 novembre 1980, B'nai B'rith, l'organisation de servi-

<sup>2</sup> Voir document S/AC.20/17.



ces juifs bien connue, a accordé son prix Janusz Korczak pour les jeunes poètes à Mlle Zindzi Mandela, 16 ans, fille de M. Nelson Mandela.

81. Je n'ai point l'intention de m'attarder sur le contenu de ce rapport qui n'en est pas un. Ce que je m'employais à faire, c'était établir certains faits. Ce ne sont là que des faits, mais certains participants à ce débat ne se laisseront pas persuader par de simples faits et n'abandonneront pas la condamnation rituelle à laquelle ils se livrent d'avance contre Israël.

82. Si la seule conséquence de ce flot continu d'hypocrisie sur mon pays était la tentative injustifiée de flétrir la réputation d'Israël, ce serait déjà un sujet de profonde inquiétude. Mais hélas, ces diatribes sempiternelles lancées contre mon pays au cours de ce débat discréditent le rôle des Nations Unies dans leur bataille authentique contre le racisme. Ceux qui continuent à confondre et à embrouiller les questions dont nous sommes aujourd'hui saisis, en cherchant à exploiter la répugnance justifiée du monde à l'égard de l'*apartheid*, pour recueillir l'appui en faveur de leur campagne sectaire de haine contre mon peuple non seulement minimisent la gravité des injustices commises au nom de la supériorité raciale mais brisent également l'unanimité nécessaire pour agir de façon efficace en vue d'éliminer la discrimination et de restaurer la dignité de l'homme. La façon spéieuse de singulariser Israël ne peut donc que saper les efforts des Etats bien intentionnés qui veulent laver la face du monde des maux du racisme et de la discrimination raciale.

83. En conclusion, afin qu'il n'y ait aucun malentendu en ce qui concerne la position d'Israël vis-à-vis de la question dont nous sommes saisis, je me permettrai d'affirmer une fois de plus que notre ferme opposition à la politique d'*apartheid* reste la même. Nous avons exposé clairement notre position au Gouvernement sud-africain. Nous pensons que notre façon d'agir sert mieux la cause de l'élimination de la discrimination raciale que ne le fait la méthode adoptée par les pays et les groupes qui continuent d'abuser du Comité spécial et des débats de l'Assemblée pour laisser éclater leurs propres préjugés et servir leurs objectifs partiels.

84. En tant que peuple multiracial de toutes couleurs et d'origines si variées, nous ne pouvons qu'adopter une position critique à l'égard d'une politique qui provoque tant d'humiliations pour des raisons de race ou de couleur. En fait, nous serions déloyaux à l'égard de notre héritage juif si nous laissons planer dans l'esprit de quiconque le moindre doute quant au fait que le racisme, la discrimination raciale et l'humiliation, sous quelque forme que ce soit, nous répugnent.

85. M. TURBANSKI (Pologne) [interprétation de l'anglais] : Une fois encore, l'Assemblée générale porte toute son attention sur la politique répugnante d'*apartheid*. Il est de notoriété publique que l'*apartheid* entraîne la dégradation politique, économique, sociale et culturelle de la population noire en Afrique du Sud, une dégradation qui se traduit pratiquement par des injustices criantes, des différences de salaires, des inégalités dans l'éducation, la santé et, en fait, dans tous les domaines de la vie politique et sociale, et ce, en faveur

de la minorité blanche. L'Organisation des Nations Unies, par de nombreuses résolutions, a non seulement condamné l'*apartheid* en tant que crime contre la conscience et la dignité de l'humanité mais a également demandé à l'Afrique du Sud de démanteler immédiatement le système anachronique de répression raciale. Cependant, le régime d'Afrique du Sud a méconnu toutes les résolutions des Nations Unies. L'*apartheid* continue à défier sérieusement la communauté internationale.

86. Il ressort du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* que la situation en Afrique du Sud, au cours de l'année passée, ne s'est pas améliorée. Au contraire, le régime raciste a intensifié sa répression contre les adversaires de l'*apartheid*. De plus en plus de personnes qui exigeaient l'élimination de ce système inhumain ont été arrêtées et emprisonnées.

87. Le régime de Pretoria poursuit également une politique de bantoustanisation qui vise à priver la population noire de sa propre patrie et à créer des réservoirs de main-d'œuvre à bon marché pour la minorité blanche. La bantoustanisation est aussi un instrument qui sert à renforcer les divergences ethniques et tribales afin de garder le contrôle sur la majorité noire.

88. Le caractère répressif du système d'*apartheid* se traduit à l'extérieur du pays par la politique de force, de menaces et de déstabilisation que mène le régime de Pretoria contre l'Afrique noire. A ce propos, les dépenses militaires croissantes du régime sud-africain, qui ont plus que triplé de 1973 à 1978, sont un sujet de profonde préoccupation. Au mépris total des nombreux appels et avertissements du Conseil de sécurité, le régime raciste a commis, l'an dernier, de nouveaux actes d'agression contre les Etats africains voisins, notamment contre la République populaire d'Angola et la Zambie. Il va donc sans dire que l'existence même de l'*apartheid* constitue une source permanente de tension et d'instabilité en Afrique australe. Il faut noter que la plupart des agressions contre les Etats africains indépendants ont été commises à partir de la Namibie, occupée illégalement par le régime de Pretoria, qui a recours à toutes les manœuvres possibles et imaginables pour perpétuer sa domination coloniale sur ce territoire, qui est pourtant placé sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies.

89. Les dangers inhérents au système d'*apartheid* sont encore aggravés du fait que l'Afrique du Sud met au point des armes nucléaires, comme l'indiquent certains rapports. Ma délégation a maintes fois indiqué que l'acquisition d'armes nucléaires par le régime de Pretoria constituerait une menace directe à la sécurité des Etats africains et aggraverait considérablement la menace que représente le régime d'Afrique du Sud pour la paix et la sécurité internationales.

90. Soumis à une opposition ferme sur le plan interne et isolé de plus en plus sur le plan externe, le régime d'*apartheid* essaie de tromper l'opinion publique mondiale en adoptant quelques réformes superficielles qui ne modifient en rien la nature même de l'*apartheid*. La vérité, c'est que le peuple sud-africain continue à souffrir des conséquences d'un système de discrimination et

de ségrégation raciales institutionnalisées. Malgré les mesures répressives adoptées par le régime de Pretoria, l'opposition à la politique d'*apartheid* s'est récemment encore accrue. Le mouvement de libération nationale recueille un appui populaire de plus en plus grand dans son action courageuse contre le régime minoritaire blanc.

91. Dans sa lutte légitime contre l'*apartheid*, le peuple d'Afrique du Sud compte beaucoup sur l'appui continu et intensifié de la communauté internationale. L'élimination totale de l'*apartheid* est une tâche urgente qui doit se voir attribuer une priorité encore plus grande dans les efforts des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation fait sien, sans réserve aucune, le point de vue exprimé par le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport, selon lequel les Nations Unies doivent adopter d'urgence des mesures pour accélérer la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, proclamée en 1979 [résolution 33/183 B] afin d'isoler complètement le régime d'*apartheid* et d'apporter un plein appui aux mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud.

92. La situation qui existe en Afrique du Sud exige que notre organisation agisse de manière plus précise et plus concrète contre ce système inhumain de discrimination raciale. Il y a encore des possibilités d'intensifier la pression de l'opinion publique internationale sur le régime de Pretoria. Les débats prolongés qui ont eu lieu jusqu'ici en diverses instances internationales ont abouti clairement à la conclusion qu'il serait particulièrement efficace d'appliquer les sanctions obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte à l'encontre du régime sud-africain. Ces débats ont également montré qu'à cet égard une grave responsabilité incombe aux pays occidentaux, qui non seulement s'opposent à l'application des sanctions, mais, par leur collaboration politique, économique et militaire avec le régime de Pretoria, contribuent grandement à son existence et à sa survie.

93. Mon pays attache une grande importance à tous les efforts des Nations Unies visant à éliminer définitivement l'*apartheid* et la discrimination raciale. Je voudrais réaffirmer la pleine solidarité de la Pologne avec la juste lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud à laquelle nous donnons tout notre appui.

94. A cet égard, je citerai un extrait de la réponse du Gouvernement polonais au Secrétaire général, en date du 12 septembre 1980, à propos de l'application des résolutions 418 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité :

« La République populaire de Pologne a ... toujours appliqué des mesures visant à isoler le régime de Pretoria : elle a toujours respecté strictement les dispositions des résolutions 418 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud. Elle n'a jamais entretenu de relations d'aucune sorte avec le régime raciste d'Afrique du Sud, fussent-elles politiques, économiques ou militaires, et ne peut que redemander que des mesures appropriées et efficaces soient prises contre ce régime, y compris des sanctions, ainsi que

l'interdiction de toutes formes de coopération nucléaire<sup>3</sup>. »

95. Avant de conclure, ma délégation voudrait exprimer toute sa satisfaction au Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il a énergiquement déployés pour promouvoir une action internationale plus efficace contre l'*apartheid*. Les conclusions et recommandations du Comité contenues dans le rapport dont nous sommes saisis constituent à cet égard autant de directives précieuses. Nous sommes convaincus que la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud, appuyée par toutes les forces du monde éprises de progrès, sera couronnée d'un plein succès.

96. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : L'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud, qui est le seul système du racisme institutionnalisé existant aujourd'hui dans le monde, a toujours été et continue d'être une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation jusqu'à présent, car elle a trait aux buts et principes de la Charte, à savoir le respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la paix et la sécurité en Afrique australe et sur le continent africain dans son ensemble. L'on se souviendra que la question de la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria a été soulevée pour la première fois à l'Assemblée générale en 1946, par le mahatma Gandhi, le père de la nation indienne. Et, depuis 1952, elle figure toujours à l'ordre du jour des sessions annuelles de l'Assemblée générale.

97. A l'issue de la lutte victorieuse de libération nationale des peuples de la région, l'empire de la domination des régimes coloniaux, racistes et d'*apartheid* s'est rétréci graduellement comme une peau de chagrin. Après l'accession à l'indépendance de l'Angola et du Mozambique, la récente victoire du peuple zimbabwéen et la naissance de la République du Zimbabwe ont apporté une vigoureuse impulsion à la lutte pour la libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud, derniers repaires du colonialisme et du racisme en Afrique australe.

98. Cette année, l'Assemblée générale examine de nouveau la politique d'*apartheid* du régime sud-africain au moment où la lutte de libération du peuple de ce pays, sous la conduite de son mouvement de libération nationale, l'ANC, a connu un nouvel essor jamais vu dans le passé, et aussi au moment où les autorités racistes de Pretoria, avec la complicité des forces impérialistes et réactionnaires internationales, intensifient leurs manœuvres et leur répression à l'encontre du peuple noir sud-africain et du peuple de la Namibie et s'obstinent dans leurs visées expansionnistes à l'encontre des pays voisins, ce qui fait que la situation dans cette région continue d'être explosive, menaçant gravement la paix et la sécurité internationales.

99. En effet, pendant l'année en cours, l'Etat de l'*apartheid* a été en butte à une résistance généralisée et organisée de toutes les couches opprimées de la popula-

<sup>3</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S. 14171.

tion et de toutes les forces démocratiques du pays, noires, métisses et blanches : boycottages scolaires, arrêts de travail des ouvriers, grèves et protestation des locataires, boycottages des autobus, etc. La campagne nationale pour la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques a mobilisé un grand nombre d'organisations politiques, religieuses, culturelles, sportives, estudiantines et de jeunes. En coordination avec la lutte politique du peuple, des actions héroïques de la part de l'armée populaire, en particulier l'attaque spectaculaire menée en juin dernier contre les usines de la SASOL, ont détruit le mythe de l'invincibilité du régime d'*apartheid*, renforçant par là même la confiance en la victoire de la juste cause du peuple.

100. Comme toujours, la réponse des autorités racistes et fascistes de Pretoria aux exigences légitimes de la population ne peut pas être autre que le renforcement de la répression massive contre tous les adversaires de l'*apartheid*, le massacre des manifestants pacifiques, le meurtre des détenus politiques, pour ne citer que quelques-unes parmi tant d'autres mesures criminelles de la clique au pouvoir.

101. Contrairement à ce que d'aucuns voudraient faire croire, à savoir que les perspectives d'un changement se font jour, y compris l'éventualité de l'abolition du tristement renommé *Immorality Act*, tout montre que les autorités de ce pays sont déterminées à consolider le régime raciste et à continuer la politique d'*apartheid* que les Nations Unies ont, à maintes reprises, condamnée comme un crime contre l'humanité.

102. Parallèlement aux mesures répressives les plus inhumaines, la poursuite de la division du pays en prétendus bantoustans nous apporte une preuve de plus des vraies intentions des tenants du régime de Pretoria. Pour protéger et maintenir le système d'*apartheid* à l'intérieur du pays, ceux-ci multiplient leurs manœuvres et leur politique agressives à l'égard des pays voisins. C'est dans ce but qu'on a inventé le concept de la prétendue constellation d'Etats d'Afrique du Sud qui vise à établir autour de la République sud-africaine des « Etats clients » ayant avec le régime d'*apartheid* des liens militaires, politiques et économiques spéciaux. Les auteurs de ce concept nourrissent l'espoir que de tels Etats clients serviraient de pays tampons, permettant de protéger l'Afrique du Sud contre les attaques du mouvement de libération nationale de ce pays. Toujours d'après ces auteurs, cette prétendue constellation devrait englober non seulement les bantoustans, mais également d'autres Etats souverains voisins. Point n'est besoin de démontrer qu'une telle politique constitue une menace sérieuse et permanente à la souveraineté de ces pays. Elle est à l'origine des agressions armées répétées contre les Etats de première ligne, en particulier l'Angola, le Mozambique et la Zambie.

103. En ce qui concerne le Territoire international de la Namibie, qu'il continue d'occuper illégalement, le régime d'*apartheid*, loin de se plier aux résolutions des Nations Unies relatives au droit à l'autodétermination du peuple namibien, cherche par tous les moyens à consolider son emprise à créer des institutions fantoches et à compromettre l'intégrité territoriale de ce pays.

104. Depuis plus d'un quart de siècle, les Nations Unies n'ont cessé de condamner avec force la politique d'*apartheid* du régime sud-africain, exigeant qu'il mette fin immédiatement à cette politique brutale sans équivalent dans l'histoire moderne. Cependant, ce régime non seulement a fait fi de toutes les résolutions de l'ONU, mais a déclaré cyniquement que la politique raciale relève essentiellement de sa compétence nationale et que l'Organisation n'est pas habilitée à examiner cette question.

105. Ce n'est un secret pour personne que le régime de Pretoria, si arrogant soit-il, ne serait pas en mesure de poursuivre si obstinément et depuis si longtemps une telle politique condamnée par la communauté internationale comme un crime contre la dignité et la conscience humaines sans la complicité de certaines puissances occidentales. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* contient des preuves irréfutables de la continuation de la collaboration entre certains pays membres de l'OTAN et Israël avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique et culturel, et ce en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

106. Vu la situation stratégique de l'Afrique du Sud pour l'OTAN et l'importance économique de ce pays pour les quelque 2 000 sociétés transnationales, les puissances occidentales, tout en condamnant le régime d'*apartheid* en paroles, appuient par leurs actes les oppresseurs du peuple noir sud-africain et défendent les intérêts des exploités. Au moment où ils font grand tapage sur leur prétendue défense des droits de l'homme, les impérialistes et les réactionnaires internationaux encouragent et soutiennent le régime raciste de Botha dans la mise en œuvre brutale de la politique d'*apartheid*, avec toutes les conséquences douloureuses pour la population non blanche de ce pays, ainsi que dans les attaques armées et les activités subversives contre les Etats de première ligne.

107. C'est précisément à cause de cette collaboration et de cette complicité que, jusqu'à présent, le Conseil de sécurité n'a pas été à même d'envisager des sanctions économiques obligatoires contre Pretoria. La résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité n'a pu empêcher le régime de Pretoria d'obtenir les armes nécessaires pour développer son appareil militaire massif et se suffire largement à lui-même dans la fabrication d'armements conventionnels et même dans la mise en application d'un ambitieux programme d'armements nucléaires, car cette résolution est venue trop tard à cause de l'opposition des pays occidentaux, membres permanents du Conseil de sécurité, et elle n'est pas respectée par ces mêmes pays et par certains de leurs alliés. L'explosion nucléaire en Afrique du Sud fait peser sur la paix mondiale une grave menace car le Vice-Ministre de la défense d'Afrique du Sud a déclaré sans ambages : « Quand un pays possède la capacité nucléaire, il serait particulièrement stupide qu'il n'utilise pas les armes nucléaires quand le besoin s'en fait sentir. »

108. Il est parfaitement clair que le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud non seulement a causé des souffrances et des deuils indicibles à des millions de personnes parmi

la population noire de ce pays et de la Namibie, mais il constitue en même temps un danger permanent pour l'indépendance et la souveraineté des pays voisins, un facteur de tension dans la région, une menace à la paix et la sécurité internationales. La lutte pour l'élimination de ce système d'*apartheid* honni et anachronique s'avère donc une tâche urgente de la communauté internationale.

109. La République socialiste du Viet Nam, fidèle à sa politique immuable de solidarité avec les peuples en lutte pour leurs droits nationaux sacrés, pour l'exercice de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance, appuie sans réserve la lutte patriotique que mènent les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, sous la conduite respective de l'ANC et de la SWAPO, contre le régime d'*apartheid* et colonialiste de l'Afrique du Sud, pour leur indépendance, leur liberté et leur dignité. Nous joignons notre voix à celle de la communauté internationale pour condamner sévèrement le régime de Pretoria pour les crimes immondes qu'il a commis contre les peuples de l'Afrique australe. La récente victoire totale du peuple zimbabwéen et les victoires des peuples sud-africain et namibien ne sauraient être dissociées du précieux soutien des Etats de première ligne. Nous tenons à leur rendre un hommage bien mérité et nous estimons qu'ils sont en droit de recevoir de la communauté internationale l'aide nécessaire pour consolider leur capacité de défense face à l'agressivité du régime d'*apartheid* et pour compenser ne serait-ce qu'une partie des sacrifices qu'ils ont consentis noblement en appuyant les mouvements de libération nationale de la région.

110. Face à la situation qui existe actuellement en Afrique du Sud, ma délégation est d'avis qu'il est d'une nécessité urgente pour les Nations Unies d'élargir la gamme des actions politiques, économiques et diplomatiques à l'encontre des promoteurs de la politique d'*apartheid* en ayant recours, à cette fin, à toutes les mesures prévues par la Charte, y compris celles stipulées au Chapitre VII. L'Assemblée générale se doit de réaffirmer son énergique condamnation du régime de Pretoria et de ceux qui le soutiennent, de réaffirmer la légitimité de la lutte que mène le peuple sud-africain, par tous les moyens dont il dispose, y compris la lutte armée, pour mettre fin au régime d'*apartheid* et pour permettre au peuple sud-africain dans son ensemble d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance véritables.

111. Parallèlement à l'intensification de l'aide matérielle, politique et diplomatique au mouvement de libération nationale sud-africain, les sanctions contre le régime d'*apartheid* constituent un moyen efficace, pour la communauté internationale, de soutenir la lutte patriotique en Afrique du Sud et en Namibie. C'est pourquoi, comme l'a recommandé le Comité spécial contre l'*apartheid*, le Conseil de sécurité doit imposer immédiatement, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, des sanctions obligatoires globales à l'encontre de l'Afrique du Sud afin d'isoler complètement le régime d'*apartheid* de la communauté internationale. L'embargo obligatoire sur les armes doit être renforcé, toutes les formes de collaboration militaire et

nucléaire avec le régime d'*apartheid* doivent cesser complètement. Parmi les sanctions économiques obligatoires, un embargo effectif sur le pétrole et les produits pétroliers doit être envisagé sans tarder. Ma délégation est prête à appuyer tous les projets de résolution allant dans ce sens.

112. Pour terminer, ma délégation tient à exprimer son appréciation au Comité spécial contre l'*apartheid* pour le travail accompli et pour le rapport substantiel qu'il a présenté à l'Assemblée générale.

113. M. PU Chao-min (Chine) [traduction du chinois] : La prompte indépendance du peuple namibien, la libération rapide du peuple azanien et l'élimination totale des vestiges du colonialisme, du racisme et de la politique d'*apartheid* en Afrique australe sont les tâches les plus importantes et les plus urgentes auxquelles doivent faire face les pays et les peuples africains, et sont autant de questions qui préoccupent profondément les peuples de tous les pays. Par conséquent, il importe qu'à la présente session l'Assemblée générale examine une fois de plus la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

114. La victoire historique remportée par le peuple du Zimbabwe constitue un tournant important dans le processus de la lutte du peuple africain pour éliminer le régime raciste et colonialiste en Afrique australe. Inspiré par la victoire du peuple du Zimbabwe, le peuple azanien a accompli des progrès importants dans sa lutte contre le régime raciste depuis le début de cette année. Les mouvements de libération nationale ont sensiblement accentué leur lutte armée. Des mouvements de masse sont organisés, les travailleurs se mettent en grève et les étudiants boycottent les classes dans tout le pays. Le boycottage lancé par les élèves des écoles primaires et secondaires au milieu du mois d'avril dernier pour protester contre l'*apartheid* dans l'enseignement a duré plus de trois mois et a touché plus de 100 000 élèves à son point culminant. Il a rallié l'appui de toutes les couches de la population, y compris de certains habitants blancs. Dans l'intervalle, la lutte politique et armée du peuple namibien a fait de nouveaux progrès. La lutte courageuse des peuples namibien et azanien a porté des coups cinglants aux forces racistes sud-africaines.

115. Bien que le régime raciste sud-africain se soit isolé d'une manière sans précédent, il fait encore des efforts désespérés pour conserver son emprise raciste et criminelle. Il accroît ses dépenses militaires, renforce son appareil militaire et accentue sa répression. Le budget militaire de l'Afrique du Sud pour l'exercice 1980-1981 a atteint 2 074 millions de rands, soit une augmentation de 11,7 % par rapport à l'exercice antérieur. Les autorités racistes ont licencié un grand nombre de travailleurs qui s'étaient mis en grève, arrêté les organisateurs des mouvements de grève et les grévistes et ont même donné l'ordre de tirer à vue. D'autre part, le régime de Botha continue ses manœuvres trompeuses en matière de « réformes », se déclarant prêt à instituer ces « réformes sociales et économiques », à « améliorer les relations raciales » et à édifier une « société multiraciale ». Cependant, Botha a clairement indiqué qu'il n'accepterait jamais le gouvernement par la majorité ni ne tolé-

rait des élections fondées sur le principe « à chacun une voix ». Voilà qui montre que ses prétendues réformes ne sont que des supercheries visant à renforcer son régime raciste. En même temps, les autorités sud-africaines intensifient leur répression des forces armées nationalistes en Namibie, continuent de se livrer à des provocations armées et à des incursions en Angola, en Zambie et dans d'autres Etats africains de première ligne et dressent tous les obstacles possibles pour retarder ou contrecarrer l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie, au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

116. Certes, ces actions perverses du régime sud-africain raciste ont suscité une résistance plus grande encore parmi les peuples namibien et azanien, qui recourent à tous les moyens pour mener la lutte en vue de la victoire finale. La position farouchement réactionnaire des autorités sud-africaines est de plus en plus condamnée par la communauté internationale. A la dix-septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (OUA), qui s'est tenue à Freetown en juillet dernier, des résolutions visant à renforcer l'embargo et les sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud ont été adoptées. Un nombre croissant d'Etats sont favorables à ce que des sanctions soient prises à l'encontre de l'Afrique du Sud. Au cours de l'année écoulée, le Comité spécial contre l'*apartheid* a réalisé un travail utile en mobilisant l'appui de la communauté internationale et du monde en général en faveur de la juste lutte du peuple azanien contre la politique d'*apartheid* et le gouvernement raciste du régime sud-africain. Il a également prodigué des recommandations et des idées nombreuses et positives quant aux mesures que l'Organisation des Nations Unies devraient adopter à cet égard.

117. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé fermement les peuples namibien et azanien dans leur juste lutte pour la libération et l'indépendance nationales et condamné avec force les autorités racistes sud-africaines pour leur politique d'*apartheid* et de discrimination raciale et leur occupation illégale de la Namibie. Le Gouvernement chinois demeure indéfectiblement attaché à sa position de principe suivant laquelle il n'entretient aucune relation diplomatique, politique ou économique avec le régime raciste sud-africain. Nous estimons que l'Assemblée, en plus de condamner fermement une fois encore la politique d'*apartheid* menée par l'Afrique du Sud, devrait également à cette session examiner favorablement les demandes et les vues légitimes des pays africains et les recommandations faites par le Comité spécial contre l'*apartheid* en renforçant l'embargo sur les armes à l'encontre du régime raciste sud-africain et en adoptant des mesures efficaces de sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte.

118. Nous sommes profondément convaincus que, sous la direction de leurs propres mouvements de libération et avec l'appui des Etats de première ligne et d'autres pays africains et celui des pays et peuples épris de justice du monde entier, les peuples namibien et azanien renforceront leur unité, poursuivront la lutte, se prémuniront contre les ingérences et les sabotages des forces étrangères et réaliseront leurs aspirations natio-

nales, contribuant ainsi à l'élimination définitive du colonialisme et du racisme du continent africain.

119. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale étudie la question de la politique et des pratiques d'*apartheid*, système inhumain pratiqué par l'homme contre son semblable et qui constitue la trame même de la société sud-africaine. L'Afrique du Sud continue sans honte à être le seul pays au monde où, jour après jour, une clique de fanatiques au pouvoir dépense toute son énergie et toutes ses ressources pour consolider et perpétuer un système malfaisant sanctionné par des lois draconiennes, dont l'antécédent est le nazisme tant haï de l'époque hitlérienne.

120. Sous la dynamique direction de mon cher ami et collègue, M. Clark, du Nigéria, le Comité spécial contre l'*apartheid* a été implacable dans sa campagne contre le fléau de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Avec une efficacité sans cesse croissante, le Comité spécial a mené les efforts de mobilisation internationale contre l'*apartheid* et a fait toute la lumière sur divers plans et manœuvres du régime de Pretoria visant à embellir, plutôt qu'à effacer, cette abomination.

121. Je saisis cette occasion pour féliciter le Président et les membres du Comité spécial contre l'*apartheid* pour l'œuvre importante qu'ils accomplissent. Je rends hommage à M. Clark pour sa direction avisée et dévouée du Comité spécial, qui témoigne certainement de l'engagement de son grand pays, le Nigéria, pour la libération totale de l'Afrique, engagement qui a été réaffirmé à la 24<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale, dans un message émouvant du président Shagari.

122. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* à la présente session de l'Assemblée générale, présenté l'autre jour avec tant de talent par M. Clark, fournit des renseignements extrêmement utiles sur les nombreuses initiatives du Comité spécial destinées à éliminer l'*apartheid*.

123. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, il convient d'intensifier la lutte contre l'*apartheid* et de la rendre universelle. Comme pour le nazisme, tous les hommes de conscience et tous les gouvernements respectables et ayant des principes, dans le monde entier, doivent rallier la croisade en vue d'éliminer à jamais le fléau de l'*apartheid* et garantir les droits inaliénables du peuple sud-africain. On ne peut absolument pas accepter que la majorité noire d'Afrique du Sud continue à languir dans les dures conditions du système d'*apartheid* de son pays et, en restant indifférente, la communauté internationale adopterait certainement une position inexplicable et indéfendable.

124. Le régime minoritaire blanc raciste d'Afrique du Sud n'a pas tiré la leçon de la chute du régime de Smith en Rhodésie du Sud et de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance en avril dernier. Au contraire, la conséquence immédiate de la victoire du peuple du Zimbabwe a été l'intensification par le régime de Pretoria de la répression de la majorité noire d'Afrique du Sud. Plus que jamais auparavant, les lois draconiennes d'*apartheid* de l'Afrique du Sud vont de pair avec la violence et

le terrorisme d'Etat impitoyables. Le régime sud-africain n'épargne non plus aucun effort pour diviser le peuple opprimé et tromper la communauté internationale en faisant beaucoup de propagande au sujet de modifications qui n'altèrent en rien le fond même de la doctrine d'*apartheid*.

125. Le système d'*apartheid* reste intact et continue à s'infiltrer dans tous les domaines de la vie en Afrique du Sud. La prétendue politique de bantoustanisation continue d'être appliquée. Les relations de maître à esclave entre Blancs et Noirs persistent, et ces derniers continuent d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe dans leur propre pays. Les Noirs continuent à souffrir de l'exploitation et de privations, à l'avantage des Blancs, et se voient refuser leurs droits politiques inaliénables. Le destin d'un pays de 26 millions d'habitants a été arbitrairement déterminé par une minorité blanche de moins de 4 millions. Il n'y a rien de plus répugnant et de plus intolérable que cela.

126. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud est, comme on s'y attend, décidé à s'affirmer et à reconquérir ses droits inaliénables et sa dignité humaine. Loin de l'en dissuader, l'oppression et la répression auxquelles il continue d'être durement soumis ont eu pour effet de le rendre plus résolu dans sa volonté de se libérer des griffes du système d'*apartheid*. L'indépendance du Zimbabwe, si elle a eu une incidence négative sur l'attitude du régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud, a donné au peuple opprimé d'Afrique du Sud l'encouragement et l'élan dont il avait tant besoin dans sa lutte pour la liberté. C'est ainsi que les troubles et la tension règnent aujourd'hui en Afrique du Sud. Les étudiants et les travailleurs se sont associés au mouvement de masse pour éliminer l'*apartheid* en Afrique du Sud.

127. Le régime sud-africain a un passé remarquable d'intransigeance et d'arrogance. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, entre autres, ont adopté de nombreuses résolutions sur l'Afrique du Sud, dont le régime de Pretoria n'a pas tenu compte et qu'il a traitées avec mépris.

128. L'Afrique du Sud est véritablement hors la loi, en ce qui concerne tant la situation de ce pays malheureux que l'emprise continue du régime de Pretoria sur la Namibie et ses actes répétés d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants, particulièrement l'Angola et mon propre pays, la Zambie. Il y a quelques semaines encore, mon gouvernement a déjoué un complot de l'Afrique du Sud, qui s'était liguée à des mercenaires et à certains éléments dissidents en Zambie. Le régime sud-africain est une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

129. Le régime de Pretoria a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'il reste sourd aux remontrances et aux appels au changement. Il faudra la pression combinée du peuple opprimé et de la communauté internationale pour assurer le changement en Afrique du Sud. La communauté internationale peut et doit faire plus pour compléter la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud en vue d'éliminer l'*apartheid* et de créer une société juste où la loi garantirait l'égalité et des possibilités égales à tous les citoyens sud-africains.

130. Les relations étroites entre l'Afrique du Sud et un certain nombre de pays occidentaux importants, malgré leurs protestations, sont un élément essentiel de la persistance du système d'*apartheid*. Ces relations ont pour effet de consolider, plutôt que de briser, l'*apartheid*. Elles constituent en soi un obstacle aux efforts déployés pour éliminer l'*apartheid* pour le bien du peuple sud-africain tout entier et pour la paix et la sécurité mondiales.

131. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a présenté un certain nombre de recommandations concrètes et précises quant aux mesures à prendre pour punir et isoler l'Afrique du Sud, mesures que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et la communauté internationale dans son ensemble devraient adopter d'urgence. Ma délégation appuie pleinement les recommandations du Comité spécial et nous sommes convaincus que, si elles sont adoptées, elles seront une contribution importante et efficace à l'élimination de l'*apartheid*. L'élimination de l'*apartheid* est un objectif que tous les pays représentés à l'Assemblée déclarent appuyer. Le moment est venu de passer des paroles aux actes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

132. Ma délégation est particulièrement préoccupée par la collaboration persistante de certains pays avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire. Nous sommes inquiets de constater que certains pays ne respectent pas sincèrement l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud, imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). Le Comité du Conseil de sécurité sur l'embargo des armes contre l'Afrique du Sud a présenté un rapport au Conseil. Ce rapport contient des recommandations sur le renforcement de l'embargo sur les armes et la façon de combler les lacunes existantes qui ont été exploitées de façon éhontée par certains. En fait, l'embargo obligatoire sur les armes devrait être plus complet. Ma délégation espère fermement que le Conseil de sécurité examinera, dans quelques jours, le rapport du Comité sur l'embargo sur les armes et prendra une décision positive quant à ses recommandations. Il ne faudrait plus perdre de temps.

133. L'Afrique du Sud est un pays mené par des fanatiques qui feront n'importe quoi pour protéger et perpétuer l'*apartheid*, qui est presque une religion pour eux. Et pourtant, parce que le système d'*apartheid* est mauvais et inacceptable, la lutte pour son élimination s'intensifiera sûrement. Le peuple opprimé ne peut succomber; il ne succombera jamais et n'acceptera jamais de vivre à perpétuité dans les conditions dures et dégradantes de l'*apartheid*. Il luttera jusqu'à la victoire.

134. Sur cette toile de fond, la question de la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud préoccupe énormément la Zambie. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun pays ne devrait collaborer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, sous quelque prétexte que ce soit. Nous rejetons catégoriquement la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire à des fins prétendument pacifiques. L'intention de l'Afrique du Sud de devenir une puissance dotée d'armes nucléaires est bien connue. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général préparé par un groupe

d'experts sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire [A/35/402 et Corr.2 et 3], la découverte d'un polygone d'essais d'armes nucléaires dans le désert du Kalahari, en 1977, nous laisse penser que des préparatifs étaient faits, en 1977, en Afrique du Sud, pour procéder à des essais d'engins nucléaires. Le même rapport stipule qu'en août 1977 l'Afrique du Sud disposait de matériel suffisant pour fabriquer une bombe nucléaire, et qu'à la mi-1979 elle était prête à produire suffisamment d'uranium enrichi pour mettre au point quelques armes nucléaires [ibid., annexe, par. 45].

135. Même ceux qui excusent la collaboration nucléaire à des fins prétendument pacifiques ne contestent pas le fait que l'Afrique du Sud a la capacité technique de fabriquer des armes nucléaires et les moyens nécessaires pour s'en servir. Etant donné la nature criminelle du régime sud-africain, est-il raisonnable, compte tenu de tout cela, de dépendre sur le souhait et l'espoir que l'Afrique du Sud s'abstiendra d'acquérir des armes nucléaires ? En fait, en Zambie, nous pensons que l'Afrique du Sud est déjà en possession d'armes nucléaires. Ceux qui collaborent avec l'Afrique du Sud dans ce domaine ne peuvent échapper à leur responsabilité quant aux conséquences possibles de l'acquisition d'armes nucléaires par l'Afrique du Sud.

136. Ma délégation a pris note du rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports [A/35/36]. Le Comité a recommandé que son mandat soit reconduit afin de poursuivre ses travaux pour présenter un projet de convention qui sera examiné par l'Assemblée générale à la prochaine session.

137. En ce qui concerne le travail remarquable du Comité spécial, je tiens à dire que ma délégation appuie la lettre du Président du Conseil supérieur pour le sport en Afrique, en date du 4 septembre 1980 [ibid., annexe III], dans laquelle il précise que, dans la lutte contre l'*apartheid*, la convention n'aurait aucun sens si ce que l'on appelle le principe de la responsabilité des tiers n'était pas adopté en tant que partie intégrante de la convention.

138. La Zambie a toujours désavoué avec vigueur les liens sportifs continus entre certains pays occidentaux et l'Afrique du Sud. En attendant la conclusion de la convention, nous demandons instamment à tous les Etats d'agir conformément à la lettre et à l'esprit de la Déclaration internationale contre l'*apartheid* dans les sports adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 32/105 M de 1977. Il faut continuer de dénoncer et de condamner les coupables.

139. En Zambie, nous savons ce que cela signifie que d'être le voisin d'un pays dominé par une minorité raciste blanche. Nous comprenons parfaitement la position géographique malaisée du Lesotho, du Swaziland, du Botswana, du Zimbabwe et du Mozambique, et nous sommes extrêmement conscients des épreuves auxquelles leurs peuples sont exposés du fait de leur voisinage avec ce nid de serpents en Afrique australe. A notre avis, renforcer l'indépendance de ces pays fait partie de la lutte pour l'élimination de l'*apartheid*. Nous deman-

ons donc à la communauté internationale d'augmenter ses programmes d'aide économique à ces pays pour leur permettre de répondre à l'influx dans leurs territoires de réfugiés en provenance d'Afrique du Sud.

140. Je ne saurais terminer ma déclaration sans rendre hommage à l'ANC et au Pan Africanist Congress d'Azanie qui continuent à diriger la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre l'*apartheid* et pour la justice dans leur pays. Les mouvements de libération d'Afrique du Sud ont l'admiration et le plein appui de la Zambie. Mon pays restera toujours leur allié dans cette juste lutte.

141. Là encore, je voudrais lancer un appel à la communauté internationale tout entière pour qu'elle augmente son appui aux mouvements de libération sud-africains afin qu'ils puissent mener une lutte plus efficace. Leur cause est juste et leur victoire sera également la victoire de tous ces pays qui défendent la justice.

142. A cet égard, ma délégation tient à féliciter divers groupes anti-*apartheid* d'Europe occidentale pour le travail important qu'ils accomplissent. Nous notons également avec satisfaction les mesures progressistes prises par les parlementaires dans certains pays européens à l'encontre du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud.

143. La lutte pour la libération de l'Afrique du Sud est entrée dans une phase nouvelle et encourageante. La prise de conscience politique chez le peuple opprimé s'accroît. Il s'achemine vers la liberté et il demeurera indomptable face à la brutalité du régime de Pretoria.

144. M. A. ABBAS (Bahreïn) [interprétation de l'arabe] : L'effondrement d'anciens régimes racistes tels que le fascisme et le nazisme nous permet de conclure que la civilisation humaine rejette toujours le principe de la domination d'une race sur d'autres parce qu'elle constitue un crime haineux contre l'homme et les pactes internationaux. Pourtant, le Gouvernement sud-africain n'a pas encore tiré de leçons de l'histoire; au contraire, il continue d'appliquer sa politique d'*apartheid*. Cependant, ce gouvernement devra inévitablement se rendre compte que le vent ne lui est pas toujours favorable, car la victoire obtenue par le peuple du Zimbabwe à la suite de sept longues années de lutte a prouvé que l'ère de la politique raciste abominable est passée à jamais et que les forces de la justice seront inéluctablement victorieuses des forces d'oppression et d'atrocité, et que la liberté est un droit que tout homme acquiert à sa naissance.

145. Le peuple d'Afrique du Sud a clairement montré que l'époque de l'exploitation et de la discrimination s'achevait. Il a choisi la voie de la lutte juste et légitime de libération et de la réalisation de ses justes aspirations. La preuve en a été donnée dans le soulèvement populaire récent où des étudiants et des travailleurs ont mené des grèves et des manifestations qui ont ébranlé les bases mêmes du régime à la suite du rejet et du défi manifestés par la majorité à l'égard des chiens policiers et des fusils du régime.

146. A la suite des massacres de Sharpeville et de Soweto, des mouvements de libération nationale tels

que l'ANC ont choisi la voie de la lutte armée comme le seul moyen d'obtenir les droits nationaux légitimes de la majorité des Noirs d'Afrique du Sud, après des tentatives de négociation demeurées sans succès.

147. La délégation de mon pays appuie la lutte juste et légitime du peuple d'Afrique du Sud et en appelle à la communauté internationale pour qu'elle augmente son aide et son assistance aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'ils exercent leurs droits nationaux.

*M. Kamanda wa Kamanda (Zaire), vice-président, prend la présidence.*

148. Après ce soulèvement populaire, le régime de Pretoria a commencé à perdre son calme et a essayé de donner à la communauté internationale l'impression qu'il cherchait à mettre en œuvre des réformes fondamentales pour surmonter la crise. Cependant, ces tentatives ne masquaient que des réformes superficielles qui ne reflètent pas la réalité.

149. La vaste majorité du peuple d'Afrique du Sud est toujours soumise à l'esclavage et à l'oppression. Tout le monde a entendu parler du sort des victimes du régime, des hommes comme Steve Biko et Solomon Mahlangu, qui ont péri aux mains des tortionnaires, de prisonniers politiques tels que Nelson Mandela, et du massacre de Sharpeville, en mars 1960. Nous avons tous entendu parler des crimes commis par le régime à Soweto, Kovoletto et Qwaqwa contre des hommes, des femmes et des enfants. Ce régime raciste a eu recours aussi à des mesures inhumaines, asphyxiant par le gaz des personnes innocentes, en emprisonnant et en torturant d'autres et tuant les écoliers qui protestaient contre le système d'éducation.

150. Le résultat de cette politique inhumaine est que la famine et la maladie se sont propagées parmi les hommes, les femmes et les enfants d'une des régions les plus riches d'Afrique, principale exportatrice de produits alimentaires et de ressources naturelles au monde, selon les statistiques de l'OUA. Tout cela a mené à un déclin rapide des conditions de vie des Noirs, comme l'indique l'augmentation de la mortalité infantile et du chômage qui touche 2,5 millions de personnes, selon les informations les plus récentes des services de presse.

151. Le déplacement obligatoire des masses africaines de leurs foyers les a amenées à être groupées parmi les populations dites colorées et indiennes. Des lois ont été adoptées qui limitent les droits des syndicats noirs afin de les contrôler plus étroitement. Le régime de Pretoria a élaboré un plan visant à regrouper 80 % de la population de l'Afrique du Sud dans 10 bantoustans qui occupent 15 % de la région tout entière dans des régions pauvres en ressources naturelles, alors que 20 % de la population restante, constituée par des Blancs, se partagent les régions les plus riches du pays et les centres industriels.

152. C'est dans ce cadre que le Gouvernement sud-africain a essayé de créer un conseil représentatif pour les personnes de couleur et les Indiens au parlement de Pretoria. Conformément à cette politique, le gouvernement a accordé un simulacre d'indépendance à la région

de Venda par l'application du diabolique système des bantoustans que le peuple d'Azanie a déjà dénoncé. Voilà pourquoi le Gouvernement de l'Afrique du Sud est parvenu à la conclusion que la seule place pour les Noirs est de vivre dans les champs et à la cuisine, privés des droits et des privilèges des Blancs. Du point de vue juridique, ils vivent dans une confusion totale entre le droit et les lois arbitraires des maîtres.

153. La délégation de mon pays condamne le régime raciste de Pretoria pour avoir rejeté le règlement proposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978) concernant l'organisation d'un processus de paix et d'indépendance pour la Namibie, et appuie les délégations qui demandent la convocation d'une conférence internationale pour imposer des sanctions obligatoires contre le régime de Pretoria en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour l'obliger à se conformer aux résolutions de l'ONU et à la volonté internationale qu'il a toujours ignorées.

154. Le régime de Pretoria a choisi la voie de la guerre et de l'agression armée contre les pays africains voisins tels que la Zambie et l'Angola, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales et la stabilité de l'Afrique dans son ensemble, ainsi que la souveraineté de pays indépendants. Parmi les événements les plus graves, on doit citer l'acquisition par l'Afrique du Sud d'un potentiel nucléaire utilisé à la fabrication d'armes nucléaires, en collaboration avec certains pays occidentaux qui encouragent sa politique raciste au moyen de dons et prêts, et, ces dernières années, de brevets de fabrication.

155. Grâce à cet encouragement, l'Afrique du Sud a pu faire exploser une bombe atomique le 22 septembre 1979. Selon les statistiques internationales les plus récentes communiquées par l'Institut international d'études stratégiques, l'Afrique du Sud a augmenté son budget militaire, qui est passé de 1,75 milliard de dollars en 1978 à 2,14 milliards de dollars en 1979 et à 2,5 milliards de dollars en 1980, ce qui équivaut à environ 3 milliards de rands sud-africains.

156. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* pour cette année indique que plus de 250 sociétés d'Afrique du Sud sont inscrites à la Chambre de commerce en Afrique du Sud et en Israël et que le total des échanges entre les deux pays s'élève à un montant de 82 millions de rands.

157. La délégation du Bahreïn condamne fermement l'alliance impie entre Israël et l'Afrique du Sud ainsi que la coopération accrue entre les deux régimes racistes dans divers domaines. Je me réfère en particulier au domaine nucléaire et aux armements, comme il est indiqué dans le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/35/22/Add.2], et nous estimons que cela représente une activité d'agression contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud et tous les peuples d'Afrique. Nous demandons l'application des résolutions 3151 (XXVIII) de 1973 et 34/93 de 1979 de l'Assemblée générale concernant les diverses formes de collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël, y compris l'adoption de mesures efficaces visant à mettre un terme à cette collaboration qui constitue une violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale.



158. Il est certain que la question la plus importante concernant la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est celle de la collaboration économique, politique, nucléaire et sportive avec ce régime. En 1978, le total des exportations et importations de l'Afrique du Sud s'élevait à près de 13 544 000 rands et les investissements étrangers en 1978 s'élevaient à un total de 22 886 000 rands, selon le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Cela indique que certains Etats Membres de l'Organisation ne respectent pas les résolutions de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 1761 (XVII) et 34/93 concernant un boycottage total contre l'Afrique du Sud.

159. Nous estimons que la cessation des investissements étrangers en Afrique du Sud et de tous les dons, qui s'élevaient à 100 millions de rands en 1979, constituerait une mesure importante dans le domaine des activités internationales en vue de mettre fin à l'*apartheid*, étant donné que ces investissements et ces prêts encouragent la politique d'*apartheid* dans ce pays, comme l'indiquent le rapport de cette année du Comité spécial contre l'*apartheid*, la résolution 33/183 adoptée en 1978 par l'Assemblée générale, et des rapports du Secrétaire général.

160. La délégation de mon pays estime que les pays occidentaux qui collaborent étroitement avec le régime sud-africain dans les domaines politique, économique et nucléaire sont responsables de cette grave situation et de ses conséquences. Nous leur demandons instamment de respecter les résolutions de l'Assemblée générale qui imposent un embargo commercial, nucléaire et économique à l'encontre de l'Afrique du Sud, la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité concernant l'imposition d'un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, de même que la résolution 33/183 E de 1979 de l'Assemblée générale concernant un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud.

161. Nous appuyons le rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports et nous demandons une fois de plus aux pays qui ont encore des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud de respecter la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale.

162. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Des porte-parole éminents de la majorité asservie d'Afrique du Sud ont bien précisé au cours des ans que, pour la majorité au nom de laquelle ils parlent, seul le respect de ses pleins droits démocratiques saurait les satisfaire. Leurs exigences légitimes demeureront toujours aussi vivaces en Afrique du Sud et dans cette organisation tant que les autorités sud-africaines n'entendront pas ces appels.

163. L'indépendance du Zimbabwe offre de nouvelles possibilités de changement pacifique dans les pays et territoires d'Afrique australe qui continuent à être dominés par une minorité. Il faut saisir ces occasions pendant qu'il en est encore temps.

164. Le Gouvernement norvégien estime que le Gouvernement sud-africain doit adopter en priorité des mesures d'urgence pour entamer le dialogue avec les

dirigeants de la majorité en Afrique du Sud. On ne saurait envisager un règlement pacifique des contradictions actuelles de la société sud-africaine sans un dialogue entre tous les groupes.

165. Une fois encore, je souhaite lancer un appel aux autorités sud-africaines afin qu'elles libèrent Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques. Leur détention et leur emprisonnement continus ne servent qu'à démontrer que ce régime est insensible aux préoccupations humanitaires légitimes et aux principes fondamentaux de tout processus politique fondé sur la participation. La libération des prisonniers politiques devra être suivie d'une convention nationale de toutes les races. C'est une vieille idée qui offre toujours la possibilité d'un nouveau départ en Afrique du Sud.

166. Nous nous rendons bien compte qu'un renversement de la politique de l'Afrique du Sud sera malaisé, mais nous pensons qu'un processus de réforme politique ordonné sera moins douloureux que le maintien du *statu quo* fondé sur la répression et la discrimination, avec pour conséquence une aggravation de la violence et des souffrances.

167. Nous rejetons la bantoustanisation et la création de prétendus *homelands* indépendants. Ces entités ne sont viables ni politiquement, ni économiquement, ni moralement.

168. Nous regrettons que les réformes effectives promises n'aient pas été adoptées dans le domaine des droits fondamentaux de millions de travailleurs africains qui ne bénéficient pas de droits syndicaux véritables. Nous condamnons l'arrestation d'organismes syndicaux. Nous rejetons les tentatives faites pour réduire au silence les dirigeants de l'Eglise en Afrique du Sud. Nous condamnons les attaques armées de l'Afrique du Sud contre ses voisins. Nous estimons intolérable que l'Afrique du Sud continue à refuser de mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour la Namibie. Il faut que l'Afrique du Sud accepte de mettre en œuvre ce plan rapidement.

169. Nous sommes profondément préoccupés par l'accroissement de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, sans garanties internationales appropriées. Une action internationale concertée s'impose pour mettre fin à cette évolution.

170. La Norvège s'est félicitée de l'embargo obligatoire sur les armes, adopté par le Conseil de sécurité en 1977, bien que comme la plupart des Etats Membres la Norvège ait appliqué strictement un embargo volontaire depuis 1963. La Norvège souhaiterait renforcer l'embargo qui existe sur les fournitures d'armements conformément à la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité.

171. La Norvège pense qu'une action collective internationale contre l'Afrique du Sud pourrait bien devenir indispensable à l'avenir si la situation actuelle ne change pas. Nous savons tous pourtant qu'une telle voie est délicate. La Charte n'a pas été rédigée pour rendre ce genre de mesures facilement adoptables. Les circonstances politiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud doivent être dûment examinées. Néan-

moins, il faut rappeler que la communauté mondiale n'attendra pas indéfiniment que l'Afrique du Sud décide quand elle prendra la première mesure pour abolir l'*apartheid* en Afrique du Sud et quand elle acceptera un processus d'élections libres et justes en Namibie sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies.

172. Au niveau régional, la Norvège a cherché, avec les autres pays nordiques, à contribuer à l'abolition de l'*apartheid* en Afrique du Sud. La coopération des pays nordiques sur ces questions se poursuit, aussi bien au niveau régional qu'à l'Organisation des Nations Unies.

173. Pour sa part, la Norvège continuera à apporter sa contribution à une pression internationale accrue sur l'Afrique du Sud, conformément à notre politique de désengagement en Afrique du Sud. Jusqu'ici, notre politique a prévu des mesures telles que : ne plus octroyer de licences monétaires, afin d'empêcher les investissements norvégiens en Afrique du Sud, retirer les garanties données par l'Etat aux exportations norvégiennes vers l'Afrique du Sud, ne pas promouvoir les exportations vers l'Afrique du Sud, adopter des mesures pour veiller à ce que le pétrole produit sur le plateau continental norvégien ne soit pas exporté vers l'Afrique du Sud, la décision du Gouvernement norvégien de ne pas coopérer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire; des demandes de visas pour les citoyens sud-africains, décourager les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, une assistance humanitaire aux réfugiés, y compris une assistance humanitaire directe au mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud et, enfin, une assistance économique aux Etats de première ligne.

174. Notre politique de désengagement s'appliquera aussi longtemps que l'*apartheid* existera en Afrique du Sud. Mon pays, en ce qui le concerne, souhaite que l'Afrique du Sud rejoigne la communauté des nations. Mais en même temps nous souhaitons voir une Afrique du Sud enfin en paix avec elle-même, avec sa propre population, avec ses voisins et avec le monde entier.

175. M. AL-JABER (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation du Qatar et en mon propre nom, notre gratitude à M. Clark, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, ainsi qu'aux membres du Comité pour les rapports importants qu'ils ont présentés à l'Assemblée générale. Nous souhaiterions également exprimer notre gratitude au Secrétaire général et aux membres du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports pour les renseignements qui figurent dans leurs rapports.

176. Cette année, la communauté internationale célèbre le vingtième anniversaire de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les peuples du monde se sont réjouis à la nouvelle de l'indépendance du Zimbabwe après de longues années de lutte et de sacrifices, mais il est navrant de constater que les peuples sud-africain et namibien souffrent encore sous le joug de la forme la plus atroce d'occupation connue dans l'histoire aux mains d'une minorité raciste, dans le cadre de la politique d'*apartheid*.

177. La communauté internationale se trouve à la croisée des chemins en ce qui concerne le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Il est indiqué dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* que l'Afrique du Sud se trouve devant un choix. Elle doit soit faire cesser la répression et la persécution soit étendre et intensifier le conflit dont elle est responsable. La communauté internationale doit avoir recours à tous les moyens possibles pour empêcher le régime raciste sud-africain de choisir la voie de l'escalade.

178. Le Comité, dans son rapport, indique que l'Afrique du Sud renforce sa puissance militaire et se livre à des préparatifs agressifs qui montrent que le régime raciste est résolu à poursuivre sa politique d'agression qui menace incontestablement la région et le monde entier d'une catastrophe sans précédent. Cela est confirmé par les tentatives que ce régime fait en vue de mettre au point et d'acquérir des armes nucléaires.

179. Ma délégation tient à exprimer sa vive préoccupation du fait que ces préparatifs militaires et agressifs en Afrique du Sud ont lieu au moment même de l'application d'un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et en dépit des résolutions 418 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité. En conséquence, nous appuyons pleinement les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* et demandons à l'Assemblée générale de les respecter. Nous pensons notamment aux recommandations suivantes : prier instamment le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions générales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, en application du Chapitre VII de la Charte, veiller à ce que ces sanctions soient efficacement contrôlées, réaffirmer que toute collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud constitue un acte hostile contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud, ainsi qu'une violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et demander à tous les gouvernements d'user de leur influence pour persuader les pays occidentaux et d'autres puissances intéressées de faciliter l'application de ces sanctions.

180. La communauté internationale a, à maintes reprises, condamné et dénoncé la politique et les pratiques du régime sud-africain. Néanmoins, ce régime continue de commettre des crimes; il est donc indispensable que la communauté internationale adopte des mesures complètes de boycottage et des sanctions contre l'Afrique du Sud. La communauté internationale doit également renforcer son appui à la lutte de libération nationale du peuple d'Afrique du Sud dans tous les domaines possibles, y compris la lutte armée légitime.

181. La collaboration de certains pays occidentaux et sociétés multinationales avec le régime de Pretoria, par le biais des échanges commerciaux, des investissements, du transfert de la technologie nucléaire, des ventes de pétrole et par la violation de l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies, vise à consolider le système économique, politique et militaire de ce régime et lui permet non seulement de poursuivre sa politique raciste et ses actes atroces contre la majorité du peuple d'Afrique du Sud, mais également de continuer à se livrer à des agressions flagrantes contre les pays indépendants africains, menaçant ainsi gravement la paix et la sécurité internationales.

182. Ma délégation félicite le Comité spécial contre l'*apartheid* des conférences et des séminaires internationaux qu'il a tenus et souligne l'importance qu'il y a d'informer l'opinion publique mondiale pour qu'elle prenne part à la lutte contre l'*apartheid* et exerce des pressions sur les gouvernements et autres institutions qui entendent continuer de collaborer avec le régime raciste.

183. Ma délégation se félicite de la conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui doit être organisée par les Nations Unies, en coopération avec l'OUA. Nous félicitons aussi les efforts des autres organes qui traitent de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et de la décolonisation pour leur collaboration avec le Comité spécial contre l'*apartheid*. Je songe notamment à la Conférence internationale des organisations non gouvernementales pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 3 juillet 1980.

184. Le régime raciste sud-africain a recours à tous les moyens possibles et imaginables pour renforcer sa politique d'*apartheid*, maintenir sa domination politique et économique sur le peuple sud-africain et se livrer à une exploitation sans pitié de ses richesses et ressources, dans l'intérêt de la minorité raciste et des sociétés multinationales. Il est donc indispensable de rappeler la nature illégale et illégitime du régime sud-africain et le droit du peuple sud-africain d'accéder à la liberté et à l'autodétermination et de contrôler ses propres ressources. Il est indispensable de reconnaître que l'ANC, dans son rôle de représentant unique et légitime du peuple sud-africain, est le seul moyen de renverser le régime d'*apartheid* et d'exprimer les aspirations légitimes du peuple sud-africain.

185. Ma délégation réaffirme l'appui du Gouvernement du Qatar à toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi qu'à celles adoptées par les conférences des non-alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et l'OUA, et demande que l'on condamne sévèrement la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et que l'on y résiste. Ma délégation tient également à exprimer son ferme appui aux mouvements de libération nationale et les félicite pour l'intensification de leur lutte et du succès de leurs efforts en vue de fournir une direction politique au peuple sud-africain dans toutes les régions du pays. Nous voudrions également rendre hommage aux étudiants sud-africains qui se sont soulevés pour demander un système d'enseignement équitable et la cessation des bantoustans et autres systèmes racistes d'enseignement.

186. Ma délégation condamne vigoureusement l'assassinat brutal de certains étudiants détenus et dénonce avec force l'arrestation de Nelson Mandela ainsi que la condamnation à mort prononcée contre James Mange et le traitement brutal auquel ont été soumis d'autres détenus politiques, luttant contre le régime d'*apartheid*.

187. Ma délégation voudrait également exprimer sa vive préoccupation en ce qui concerne la collaboration croissante entre le régime raciste sioniste et le régime raciste sud-africain dans le domaine de la technique nucléaire et autres domaines, comme en fait état le rap-

port spécial pertinent du Comité spécial contre l'*apartheid*. Cette grave collaboration entre deux régimes racistes qui défient la volonté de la communauté internationale, notamment dans le domaine nucléaire, constitue une menace sérieuse non seulement à l'Afrique et au Moyen-Orient mais aussi au monde dans son ensemble.

188. L'histoire ne saurait faire marche arrière sur le continent gigantesque de l'Afrique. Les peuples africains, au cours des 20 dernières années, ont écrit des pages héroïques dans l'histoire de leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Ils ont obtenu leur indépendance et accédé à la liberté grâce à des luttes âpres et des sacrifices sans précédent. La victoire du peuple du Zimbabwe constitue un nouveau succès dans la marche des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud vers le l'*apartheid* et la réalisation inévitable de l'indépendance et de la liberté.

189. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Pendant l'année à l'examen, la situation résultant de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud et en Afrique australe dans son ensemble est restée aussi grave que par le passé. Les tensions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont continué d'augmenter et les dangers qui accompagnent la prolongation de cet état de choses ont atteint un niveau alarmant. Les libertés et les droits fondamentaux de l'homme sont toujours déniés à la plus grande partie de la population d'Afrique du Sud. Les transferts forcés, les évictions et le contrôle accru de la population par la police ajoutent au sentiment d'exaspération impuissante de couches toujours plus nombreuses de la société sud-africaine et augmentent le nombre de tous les groupes ethniques qui sont convaincus que le système d'*apartheid* est injuste et indéfendable et qui expriment leur préoccupation. La discussion qui se poursuit en Afrique du Sud même a donné lieu à certaines corrections et améliorations; néanmoins, le concept fondamental du système inhumain d'*apartheid*, sur lequel repose la précaire suprématie d'une minorité, n'a pas changé.

190. L'Autriche considère le système d'*apartheid* comme une violation profonde des principes fondamentaux des droits de l'homme, de tous les idéaux de liberté personnelle et du droit au respect et à la dignité. L'*apartheid* ne fournit pas de base à une société viable. En outre, il a sérieusement compromis les efforts entrepris par la communauté internationale pour effectuer un changement pacifique en Namibie et il déstabilise, de façon continue, la situation politique en Afrique australe. L'Autriche a toujours estimé que la seule solution consiste en une transition pacifique vers une société libre, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud. A cet effet, un dialogue substantiel et constructif devra être entrepris d'urgence avec les dirigeants noirs. Sur cette base, l'Autriche appuie entièrement la campagne qui se déroule pour la remise en liberté de Nelson Mandela, à laquelle elle s'est associée par une intervention bilatérale directe auprès du Gouvernement sud-africain.

191. Encore que la communauté internationale se prononce à l'unanimité sur toutes les questions fondamentales du présent débat, tous les efforts de persuasion et

le recours à des arguments logiques ont jusqu'à présent été infructueux et n'ont pas réussi à amener un changement pacifique en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud continue de se reposer sur l'idée fallacieuse qu'aucune mesure ne sera prise. Il faudra bien cependant que l'Afrique du Sud reconnaisse le fait que la stabilité de la région dans son ensemble et l'héritage laissé aux générations futures du continent finiront par constituer des considérations plus importantes. En raison de l'intransigeance persistante du Gouvernement sud-africain, il n'est pas douteux que l'examen d'autres mesures conformes à la Charte sera poursuivi par la communauté internationale afin de susciter, dans la politique de l'Afrique du Sud, un changement qui ne se fait que trop attendre.

192. La communauté mondiale a été préoccupée par des preuves accrues de la possibilité de la mise au point par l'Afrique du Sud d'une capacité nucléaire. Cela ajouterait assurément une dimension beaucoup plus dangereuse à la politique d'*apartheid* et aurait en outre de graves répercussions sur la sécurité nationale et internationale. Mon pays a toujours appuyé les efforts entrepris dans le cadre de l'ONU pour obtenir que l'Afrique du Sud adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], efforts tendant également à instaurer en Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

193. En conclusion, je voudrais brièvement rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la direction de M. Clark, pour ses efforts inlassables dans la lutte contre l'*apartheid*. Je rends hommage également à l'excellente façon dont le Comité spécial s'acquitte de sa lourde tâche. C'est en grande partie grâce au rôle actif du Comité spécial que l'appui international à la lutte contre l'*apartheid*, de même que la sympathie et la solidarité agissantes manifestées aux adversaires du système d'*apartheid*, se sont intensifiés. Nous voyons là également la preuve que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle vital dans nos efforts collectifs visant à instaurer des changements pacifiques et rapides en augmentant la pression qu'il convient d'exercer sur le régime sud-africain et en soutenant les forces qui jouent un rôle important dans ce changement.

194. M. POJANI (Albanie) [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée générale est une fois de plus saisie du problème de l'*apartheid*. Bien que de nombreuses années se soient écoulées au cours desquelles la communauté internationale a régulièrement condamné la politique inhumaine de l'*apartheid* et que de nombreuses résolutions et décisions aient été adoptées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour dénoncer cette politique, le régime raciste sud-africain a persisté haineusement dans sa politique de répression, de discrimination et de torture contre la population noire d'Afrique du Sud, au mépris de l'opinion publique internationale.

195. La délégation albanaise, comme de nombreuses autres délégations de pays épris de liberté, ne saurait manquer de constater que la situation en Afrique du Sud s'aggrave constamment. Les massacres de Sharpe-

ville et de Soweto non seulement ne peuvent être effacés de l'esprit du peuple azanien, mais n'appartiennent pas encore à l'histoire car ils constituent toujours un phénomène commun à l'époque où nous vivons. C'est ce qu'ont démontré les nombreux faits énoncés ici par les représentants de divers pays ainsi que les renseignements donnés dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. De nouveaux massacres et emprisonnements, de nouvelles répressions, une nouvelle effusion de sang au cours des manifestations d'ouvriers et d'étudiants sont venus grossir cette année la liste des crimes commis par le régime haï de Pretoria.

196. La délégation de la République socialiste populaire d'Albanie condamne fermement, comme dans le passé, le régime raciste d'Afrique du Sud pour sa politique hideuse d'*apartheid* et de racisme, pour l'oppression et l'exploitation barbares des populations noires et de couleur d'Azanie et de Namibie. Nous condamnons aussi les puissances impérialistes, notamment les Etats-Unis d'Amérique, pour l'appui politique, économique et militaire qu'elles donnent au régime raciste d'Afrique du Sud. Sans un tel appui, le système d'*apartheid* ne pourrait survivre. Les puissances impérialistes ont fait et continuent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer le potentiel militaire de l'Afrique du Sud, y compris son potentiel nucléaire, et pour utiliser ce régime réactionnaire comme leur gendarme, chargé de défendre l'impérialisme et le néocolonialisme, de maintenir le système d'*apartheid* et d'entreprendre des actes d'agression contre d'autres Etats africains. Les monopoles multinationaux de ces puissances, qui collaborent avec le régime d'*apartheid* et pillent les ressources de l'Afrique du Sud, pratiquent la même politique et poursuivent les mêmes buts.

197. La lutte armée des peuples d'Azanie et de Namibie contre l'*apartheid* et le racisme et pour leur libération nationale et sociale s'amplifie constamment. Ces peuples ne peuvent avoir une attitude passive face à la situation actuelle. On en a notamment pour preuve les heurts sanglants entre la population noire et la police au cours des manifestations et des grèves des travailleurs et des étudiants contre le racisme et l'*apartheid*, contre l'oppression et l'exploitation. L'expérience a montré à ces peuples que c'est seulement par la lutte armée qu'ils pourront recouvrer leurs droits fondamentaux, leur liberté et leur indépendance nationale; ce n'est que de cette façon qu'ils pourront mettre fin au racisme et à l'*apartheid*. Comme beaucoup d'autres délégations, nous pensons également qu'aucune solution ne peut être obtenue par la négociation, tant pour le peuple namibien que pour celui d'Azanie. C'est seulement la lutte, la lutte longue et résolue du peuple du Zimbabwe, qui a permis d'aboutir à la victoire sur les forces du racisme, de l'impérialisme et du néocolonialisme.

198. Les puissances impérialistes essaient de faire naître l'impression qu'il y a certains éléments positifs dans l'attitude de l'Afrique du Sud et qu'une solution de compromis peut être trouvée. Nous partageons le point de vue d'un certain nombre d'orateurs selon lequel l'*apartheid* ne saurait changer et qu'il doit être éliminé par une lutte armée décisive. C'est également grâce à la lutte résolue des peuples et des forces et Etats progressis-

tes du monde que l'impérialisme et le néo-colonialisme, principaux générateurs du racisme, de l'*apartheid* et de toutes les manifestations ou mouvements réactionnaires, seront abolis.

199. En raison de la politique expansionniste et hégémoniste des puissances impérialistes, une situation très grave et explosive existe actuellement en Afrique et en d'autres points du monde, qui met en danger les victoires obtenues grâce à de grands efforts et au prix de lourds sacrifices, la paix et la sécurité mondiales.

200. L'intensification de la féroce rivalité entre les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, sans oublier la Chine socio-impérialiste, leurs machinations et leurs manœuvres pour obtenir des marchés et des bases militaires ainsi que des zones d'influence, tout cela trouve son expression sur le continent africain également. Les superpuissances et autres puissances impérialistes, grâce au système d'exploitation néocolonialiste actuel, fondé sur le déséquilibre et la discrimination dans les relations économiques et commerciales, par le biais de leur « assistance » ou de leurs « crédits », essaient de dépouiller et d'exploiter toujours plus les ressources des peuples et des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, empêchent ces derniers de placer leurs richesses et ressources naturelles sous leur propre souveraineté et essaient également d'écraser la lutte que livrent ces peuples et pays en vue de consolider leur indépendance économique et politique.

201. Il ne fait aucun doute que, dans ce contexte, la politique d'agression et les activités des superpuissances et autres puissances impérialistes en Afrique et en d'autres parties du monde sont en contradiction flagrante avec les intérêts et les aspirations des peuples d'Azanie et de Namibie et de ceux d'autres pays africains. En conséquence, la lutte contre le racisme et l'*apartheid* est inséparable de la lutte contre toutes les formes de colonialisme et de néocolonialisme, contre l'impérialisme et le socio-impérialisme et, notamment, contre les superpuissances impérialistes.

202. Le peuple albanais, comme dans le passé, appuiera fermement la juste lutte des peuples azanien et namibien pour la réalisation de leurs aspirations nationales.

203. M. TINOCO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Cette année, notre débat portant sur la politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud a pris un aspect nouveau. Cette année, nous pouvons affirmer sans équivoque que la victoire de l'héroïque peuple du Zimbabwe a porté un coup très dur au régime colonial de l'Afrique australe, régime dont l'*apartheid* est l'expression la plus barbare. La lutte du grand peuple africain contre le colonialisme et le racisme a triomphé au Zimbabwe, est entrée dans une phase finale et cruciale en Namibie et, dans les entrailles mêmes du monstre, elle est parvenue à la phase décisive caractérisée par l'intensification des affrontements politiques et armés en Afrique du Sud.

204. Le peuple et le gouvernement sandiniste du Nicaragua, qui ont triomphé dans leur propre guerre de libé-

ration, se solidarisent pleinement avec le vaillant peuple sud-africain. Nous tenons à exprimer notre admiration pour l'impressionnante mobilisation de masses, les campagnes d'agitation politiques et les opérations militaires menées à bien ces derniers mois par les travailleurs et les étudiants d'Afrique du Sud.

205. Il convient cependant de souligner que la bête isolée et acculée de Pretoria recourt plus que jamais à la répression la plus brutale, employant des méthodes criminelles et pseudoréformistes pour essayer d'affaiblir et de détruire l'unité du vaillant peuple sud-africain. Nous dénonçons les arrestations massives d'étudiants, de travailleurs et de chefs religieux ainsi que les farces judiciaires qui ont amené à leur condamnation à mort.

206. La répression raciste s'étend bien au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Les actes criminels d'agression et de subversion contre des pays voisins — actes qui recouvrent le recrutement et le financement de mercenaires et de traîtres dissidents pour les utiliser contre les Etats de première ligne — se multiplient. Il faut rappeler qu'il y a à peine deux semaines le Président de la Zambie a fourni des preuves irréfutables de la participation du régime raciste à un complot contre son propre gouvernement.

207. Ni le peuple de l'Afrique du Sud ni la communauté internationale progressiste ne sont dupes du programme de divisions tribales mis en œuvre par ce régime. De toute évidence, l'expérience du Zimbabwe n'a pas convaincu le régime raciste de l'inutilité des tentatives faites pour mettre en place des régimes fantoches et pour leur accorder une fausse indépendance. Pretoria continue à nourrir l'illusion que sa stratégie de désintégration par la création de bantoustans divisera les peuples dominés et suscitera un antagonisme entre eux. En fait, le processus de bantoustanisation s'est accéléré afin de réaliser la prétendue indépendance du Ciskei. Mais cette fausse indépendance ne peut être imposée que par la force. Récemment, des informations de presse ont mentionné que les autorités des bantoustans faisaient régner la terreur parmi la population, dans le but de supprimer toute opposition au régime d'*apartheid*.

208. Des informations mentionnent que la police secrète a arrêté des étudiants au Ciskei et qu'au Transkei l'état d'urgence est encore en vigueur, de même que d'autres mesures coercitives, en raison des grèves et protestations contre la prétendue indépendance, mesures dont le but est essentiellement de diviser la population africaine majoritaire engagée dans sa lutte de libération nationale.

209. De la même manière, on a vu que les communautés mixtes et indiennes repoussent les manœuvres divisionnistes de ce régime. Parmi ces manœuvres on peut citer les récents changements de la législation raciale qui, comme élément de la politique raciste de division et de conquête, cherche à favoriser certains secteurs urbains afin de les dresser contre les secteurs ruraux.

210. Le Nicaragua reconnaît que le poids fondamental de la lutte pour la destruction de l'odieux système d'*apartheid* retombe sur le peuple sud-africain. Cependant, la communauté internationale n'est pas exempte d'obligations, particulièrement en ce qui concerne la

lutte entreprise pour enrayer les activités des intérêts étrangers qui entravent les efforts visant à éliminer la discrimination raciale.

211. A cet égard, le Nicaragua voudrait rappeler qu'il a été déclaré lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés que

« le colonialisme et le racisme — défi ouvert aux décisions de la communauté internationale, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies — se maintiennent essentiellement grâce à l'assistance militaire, technique, économique, politique, diplomatique et de tout genre que l'impérialisme offre aux régimes racistes<sup>4</sup>. »

212. Mon pays fait également sienne l'importante déclaration sur les investissements étrangers en Afrique du Sud approuvée par le Conseil des ministres de l'OUA :

« La trente-cinquième session ordinaire du Conseil des ministres, tenue à Freetown, Sierra Leone, du 18 au 28 juin 1980, estime, à l'issue de son examen de la question des investissements étrangers en Afrique du Sud, que ces investissements et prêts bancaires contribuent à soutenir le régime d'*apartheid* et à l'encourager à être de plus en plus intransigeant et à défier l'opinion mondiale.

« Le Conseil estime en outre que les mesures adoptées par le régime de l'*apartheid* à la suite de l'embargo obligatoire sur les armes, décrété par les Nations Unies, sont telles que les compagnies étrangères opérant en Afrique du Sud peuvent être intégrées au programme militaire du régime de l'*apartheid*. » [A 35-463, annexe I, par. 1 et 2.]

213. Dans les rapports du Comité spécial contre l'*apartheid* il y a des preuves abondantes du rôle croissant que jouent les sociétés multinationales impérialistes dans l'économie sud-africaine, des importants profits qu'elles tirent des industries minières et de transformation et de l'exploitation inhumaine et sans pitié à laquelle sont soumis les peuples namibien et sud-africain par la politique d'*apartheid*, dans le but de fournir à ces entreprises la main-d'œuvre la moins chère du monde. Ces rapports du Comité fournissent aussi la preuve de l'étroite collaboration qui existe dans les domaines nucléaire, militaire, économique et culturel entre les racistes sud-africains et les racistes sionistes.

214. On sait également comment certains pays continuent de violer l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud décidé par le Conseil de sécurité. Et ce n'est un secret pour personne que certains de ces Etats, avec Israël, ont offert leur aide à l'Afrique du Sud pour le développement du potentiel nucléaire de Pretoria. Auraient-ils des intérêts communs ? Si ce n'est pas le cas, comment expliquer le veto exercé par certains membres du Conseil lorsque la communauté internationale manifeste sa volonté de faire justice ? Ma délégation estime que, tant que le Conseil de sécurité n'aura pas décidé de l'application de sanctions totales, il serait naïf de s'attendre à ce que le régime raciste tienne compte des autres résolutions et recommandations de notre organi-

sation. Ce serait le seul moyen d'arriver à une solution pacifique de ce problème qui constitue une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales.

215. Par conséquent nous lançons un appel aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud représentés au Conseil pour qu'ils cessent de s'opposer à toutes sanctions contre l'Afrique du Sud. C'est la raison pour laquelle le Nicaragua appuie pleinement la proposition du Comité spécial contre l'*apartheid*, proposition entérinée par les pays non alignés, tendant à organiser une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

216. Enfin, le Nicaragua tient à exprimer sa reconnaissance au nombre toujours croissant de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui se sont ralliés au mouvement international contre l'*apartheid* conformément aux résolutions des Nations Unies. Tous ces efforts viennent encourager les patriotes sud-africains qui, tôt ou tard, parviendront à la victoire historique et définitive.

217. M. NEIL (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Chaque année, lorsque nous nous réunissons ici, à l'Assemblée, pour examiner la question de l'Afrique du Sud, nous constatons que le problème s'aggrave et prend de nouvelles proportions à mesure que le temps passe. Pendant l'année écoulée, l'affrontement entre les forces de l'oppression et celles de la libération a augmenté considérablement. Il est particulièrement remarquable qu'une bonne partie de la résistance qui a attiré l'attention du monde soit venue de la jeunesse sud-africaine. Les écoliers ont démontré de façon dramatique qu'ils rejettent le système d'*apartheid* en protestant ouvertement et en adoptant une attitude de défi durant l'année écoulée. La réaction du régime raciste a été d'augmenter la répression et la violence. La mort d'écoliers, les arrestations et la répression massive et générale dirigée contre les adversaires de l'*apartheid* ont démontré, une fois de plus, que le régime est bien décidé à maintenir son système de discrimination raciale. La situation en Afrique du Sud est marquée par une crise constante dans laquelle le régime raciste est en guerre contre tous les adversaires de l'*apartheid*.

218. De plus, nous continuons de voir l'Afrique du Sud commettre des agressions systématiques contre les Etats africains voisins — notamment contre l'Angola — et prendre une part active à la subversion dirigée contre les gouvernements légitimes d'Etats voisins. L'Afrique du Sud, par conséquent, continue d'être une grave menace à la paix sur le continent africain; cette situation justifie l'attention sérieuse et constante de la communauté mondiale et exige des mesures urgentes pour mettre fin au problème de l'Afrique du Sud. La communauté internationale doit, tout d'abord, rejeter les prétendues réformes auxquelles la propagande sud-africaine a recours pour tromper l'opinion publique mondiale. Les intentions véritables des dirigeants racistes de l'Afrique du Sud sont bien trop connues pour que quiconque se laisse prendre à cette supercherie. L'Afrique du Sud ne souhaite pas de changements pacifiques; elle est décidée à maintenir la domination blanche et la servitude des Noirs.

<sup>4</sup> Voir document A 34-542, annexe, par. 42.

219. Depuis longtemps déjà, il est largement reconnu que le moyen le plus efficace de traiter le problème de l'Afrique du Sud réside en une double stratégie : premièrement, les Etats doivent cesser toute collaboration avec le régime raciste et mettre fin à tous contacts, surtout dans les domaines militaire et économique. La collaboration dans ces domaines n'a fait que renforcer les bases de l'*apartheid* et a permis au système non seulement de subsister mais de réussir et de prospérer. La campagne d'isolement de l'Afrique du Sud a été sapée par les activités des Etats qui ont maintenu des relations économiques et autres avec l'Afrique du Sud. L'économie sud-africaine a été consolidée par l'afflux constant d'investissements étrangers et sa participation au commerce international. La coopération nucléaire avec certains Etats a amené l'Afrique du Sud au seuil de l'état de puissance nucléaire. Des contacts dans d'autres domaines, tels que les sports, semblent augmenter. La Jamaïque continue à croire que des mesures plus fermes doivent être prises par l'Organisation des Nations Unies, notamment par le Conseil de sécurité, sous la forme de sanctions générales contre le régime raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte.

220. Le deuxième aspect d'une stratégie de la communauté internationale consiste à appuyer la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de son mouvement de libération afin de parvenir au gouvernement par la majorité et au recouvrement de son droit à vivre en liberté et dans l'égalité dans sa patrie.

221. Tout indique que la lutte du peuple d'Afrique du Sud aborde une étape décisive. Le régime est chaque jour plus désespéré et la résistance de la population, sous la conduite de son mouvement de libération, acquiert sans cesse des forces nouvelles. Il y a une mobilisation croissante de la conscience politique de la population opprimée et des progrès considérables dans la lutte armée menée par les combattants de la liberté du mouvement de libération nationale. L'équilibre stratégique est maintenant aussi à l'avantage des forces de libération. Comme le secrétaire général de l'ANC le disait hier dans son allocution à l'Assemblée :

« L'équilibre stratégique en Afrique australe, notamment ces cinq dernières années, a subi des modifications radicales en faveur du mouvement de libération en Afrique du Sud et en Namibie. On ne parle plus d'alliance impie entre Pretoria, Lisbonne et Salisbury. .... Pretoria est isolé en tant que siège unique de répression coloniale dans notre région. »  
[56<sup>e</sup> séance, par. 39.]

222. La situation actuelle exige plus que jamais que la communauté internationale prenne position pour la lutte de libération en donnant son soutien au mouvement de libération et en retirant toute assistance et toute coopération au régime raciste d'Afrique du Sud. A cet égard, nous attendons avec intérêt la conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, prévue pour l'an prochain. Nous espérons que cette conférence sera en mesure d'adopter un plan d'action qui servira la campagne contre l'*apartheid* et intensifiera l'action internationale contre l'Afrique du Sud.

223. La tâche consistant à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud et à diriger la campagne

internationale pendant l'année écoulée a été admirablement accomplie par le Comité spécial contre l'*apartheid*. Le rapport du Comité montre le dévouement et le sérieux avec lesquels celui-ci s'est acquitté de sa tâche. M. Clark et les membres du Comité méritent tous nos éloges et nous leur sommes reconnaissants du travail de haute qualité qu'ils ont continué à faire. Il est évident qu'à mesure que la situation en Afrique du Sud devient de plus en plus critique la tâche du Comité augmentera. Ma délégation estime que l'Assemblée devrait envisager d'augmenter la composition du Comité de façon à faire participer un plus grand nombre d'Etats Membres à ses travaux. Cette expansion traduirait l'importance accrue des responsabilités du Comité et la nécessité d'une plus grande participation des Etats à la mobilisation mondiale contre l'*apartheid*.

224. Ma délégation a étudié le rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports. Nous estimons que l'important travail qu'il a entrepris devrait être poursuivi et nous espérons que le Comité spécial pourra parachever le texte d'un projet de convention d'ici la prochaine session de l'Assemblée.

225. M. AL-ELFI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Il y a plus de 10 ans, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui considère la politique d'*apartheid* comme un crime contre l'humanité. Aujourd'hui, une nouvelle année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a entamé son débat sur la politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud, ce qui a obligé la communauté internationale à assumer sa responsabilité afin de mettre fin rapidement à la politique d'*apartheid* et à l'injustice commise contre les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, en raison des pratiques et de la politique racistes du régime raciste illégal d'Afrique du Sud.

226. Bien que l'Assemblée générale ait adopté à ses précédentes sessions un certain nombre de résolutions relatives aux différentes dimensions de la politique d'*apartheid*, nous constatons encore que le régime raciste d'Afrique du Sud tente de sauvegarder ses positions par sa politique colonialiste de peuplement et de racisme, afin de poursuivre son exploitation illégale des richesses des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. Il a été confirmé de manière nette et concrète que le régime raciste de Pretoria dépense des millions de dollars pour des opérations militaires, qu'il embauche des mercenaires afin d'opprimer les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie en lutte. Il poursuit sa politique raciste d'agression de telle sorte qu'elle est une menace continue pour la paix et la sécurité sur le continent africain. Les agressions militaires répétées contre les Etats africains indépendants voisins soulignent la nature agressive du régime raciste de Pretoria.

227. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, soumis actuellement à l'examen de l'Assemblée, réaffirme que le régime raciste illégal de Pretoria poursuit la politique et les pratiques les plus odieuses contre le peuple sud-africain. Les arrestations politiques, les massacres et le déni des droits de l'homme, les tortures de la population innocente, ainsi que d'autres châtiments

visant à renforcer le régime édifié sur la politique d'*apartheid* sont des caractéristiques quotidiennes du régime raciste d'Afrique du Sud.

228. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, comme le peuple arabe de Palestine, subissent l'exploitation d'une bande de racistes qui se sont imposés afin d'exploiter les richesses et de briser la volonté de ces peuples, leur refusant leur droit à l'autodétermination ainsi que leurs droits nationaux inaliénables, leur droit à l'indépendance et à la souveraineté sur leurs territoires.

229. Le régime d'*apartheid* n'est qu'une des raisons marginales du colonialisme de peuplement, moyen utilisé pour augmenter les violations et les exploitations en faveur des minorités racistes et de l'impérialisme mondial. Il n'est pas surprenant de constater que, bien que les résolutions de l'Assemblée générale réaffirment que toute coopération ou collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud et avec le système d'*apartheid* est une violation des buts et principes des Nations Unies, certains Etats impérialistes représentés ici et qui prétendent s'intéresser à réaliser l'indépendance des peuples d'Afrique du Sud violent les résolutions et les recommandations de la communauté internationale et encouragent des mesures propres à briser la volonté des peuples qui combattent pour la liberté et l'indépendance, parce que ces Etats sont conscients que la continuité de leurs intérêts ne peut être assurée que par l'oppression et l'exploitation des peuples. La persistance du régime raciste d'Afrique du Sud — dans sa présence, son existence et ses pratiques et politique racistes contre les habitants authentiques, le défi qu'il lance à la volonté des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et aux résolutions de la communauté internationale — est due en premier lieu à la collusion des Etats de l'OTAN avec ce régime raciste et au soutien politique, économique et militaire que ces Etats offrent au régime raciste de Pretoria.

230. Le rapport présenté par le Comité nous donne la preuve irréfutable et matérielle de la collusion de l'impérialisme avec le régime raciste de Pretoria. Au moment où nous remercions le Président et les membres du Comité spécial et leur rendons hommage pour les précieux efforts qu'ils ont déployés pour accumuler leurs renseignements, nous réaffirmons ici que le soutien politique, économique, militaire et nucléaire offert par les Etats de l'OTAN et, au premier chef, les Etats-Unis d'Amérique, a permis au régime raciste de Pretoria d'augmenter son potentiel militaire agressif et les moyens d'oppression qu'il utilise, y compris ses divers projets de fabrication d'armes nucléaires.

231. L'impérialisme a créé le régime raciste en Afrique du Sud afin de menacer la sécurité et la stabilité des peuples africains exactement comme il a planté Israël au cœur de la nation arabe en tant que base impérialiste agressive qui menace les peuples arabes et la paix mondiale. La collusion entre le sionisme, qui représente une des formes de racisme et de discrimination raciale, et le régime raciste d'Afrique du Sud a été réaffirmée et reflète la similitude des politiques agressives et racistes pratiquées par les deux régimes ainsi que la coopération étroite qui existe entre eux dans différents domaines afin de menacer la paix et l'indépendance des Etats africains

et arabes. Malgré les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui condamnent les relations entre les deux régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* nous démontre les derniers faits qui se sont produits dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/35/22/Add.2]. Ce rapport donne également la preuve de l'escalade de la coopération politique, économique et militaire entre les deux régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud. Ce qui est encore plus important, c'est qu'Israël est devenu une source importante de fournitures militaires pour l'Afrique du Sud. Ce rapport démontre également qu'il existe une coopération militaire et nucléaire constante entre Israël et l'Afrique du Sud. Cette question exige un examen sérieux, si l'on veut soutenir les peuples qui luttent pour réaliser leur indépendance et recouvrer leur liberté. Les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie continueront d'intensifier leur lutte à ces fins. Tous les plans impérialistes visant à renforcer la domination impérialiste et raciste sont voués à l'échec en Afrique du Sud. Les tentatives de créer des axes et des alliances agressives dans cette région, qui visent à s'opposer à la lutte de libération nationale africaine, sont également vouées à l'échec.

232. Le Yémen démocratique réaffirme sa position inchangée qui consiste à offrir tout le support nécessaire aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie dans leur lutte pour obtenir la liberté et l'indépendance, cette indépendance à laquelle ils aspirent. Nous condamnons fermement la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud ainsi que les plans impérialistes menés contre les peuples de cette région. Nous demandons aux Etats occidentaux qui n'appliquent pas les sanctions imposées au régime raciste de Pretoria de respecter leurs engagements, tels qu'ils sont stipulés à l'Article 25 de la Charte, en respectant l'embargo obligatoire sur les armes contre le régime raciste d'Afrique du Sud prévu dans la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Nous exigeons aussi que soit élargi le cadre des sanctions imposées au régime raciste de Pretoria afin que toutes les sanctions mentionnées au Chapitre VII de la Charte lui soient imposées. A notre avis, ces mesures constituent la voie véritable permettant de mettre fin à la politique d'*apartheid* suivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

233. M. KOROMA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : C'est l'une des ironies de notre époque que, quelque 35 ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies soit encore aux prises avec le problème apparemment insoluble de la politique et des pratiques raciales du régime de Pretoria; car il convient de rappeler que, presque depuis le début, les Nations Unies se sont trouvées aux prises avec ce problème, avec la question du traitement par le Gouvernement de l'Afrique du Sud de la population d'origine indienne. C'était il y a environ 35 ans. Aujourd'hui, le problème s'est plutôt aggravé tant par sa dimension que par sa laideur, car l'*apartheid* représente, à n'en pas douter, le plus noir des stigmates sur la conscience et la nature de l'homme. La lutte contre l'*apartheid* n'est pas une cause locale; elle ne devrait pas non plus être seulement une cause africaine; elle devrait être une cause universelle, car c'est la lutte pour justifier l'essence de notre humanité commune, quelle que soit la couleur de notre peau.



234. L'un des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais la politique et la pratique de l'*apartheid* constituent le déni absolu des droits fondamentaux de l'homme et des libertés de la majorité des citoyens de l'Afrique du Sud.

235. Comme l'a dit le Président de la Sierra Leone lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée, le mois dernier, en sa qualité de président de la Conférence de l'OUA, l'*apartheid* représente un « système retranché d'oppression nationale, de discrimination raciale institutionnalisée et de terreur fasciste contre la majorité noire de la population » et devrait être éliminé [8<sup>e</sup> séance, par. 51].

236. Malgré cette position de principe sans équivoque exprimée par mon président, la mission permanente d'Afrique du Sud, dans un communiqué de presse publié hier, a affirmé de façon mensongère ce qui suit :

« Le président Stevens, de la Sierra Leone, avait dit qu'il ferait tout son possible pour réaliser un progrès dans les relations avec l'Afrique du Sud. Le Premier Ministre, M. P. W. Botha, a dit à Pretoria qu'il se félicitait de la suggestion faite par le Président de l'OUA que le dialogue devrait se nouer entre l'Afrique du Sud et l'OUA.

« Le rapport déclarait que le président Stevens avait dit à Londres qu'il avait envoyé une lettre » — je répète : une lettre — « à M. Botha dans laquelle il disait que le dialogue valait mieux que l'affrontement, et que lui-même » — c'est-à-dire M. Stevens — « en tant que président de l'OUA, ferait tout son possible pour assurer la stabilité en Afrique. »

237. En réponse à ce mensonge, mon gouvernement tient à déclarer — et ici, je cite le message reçu de mon gouvernement aujourd'hui — que :

« Le Gouvernement déclare catégoriquement qu'il n'y a pas eu de correspondance semblable et qu'il y a là un acte systématique et malveillant de l'Afrique du Sud pour tromper l'opinion publique mondiale. »

238. Dans un message de protestation adressé au premier ministre Botha, le Président en exercice de la Conférence de l'OUA a vivement critiqué ce que l'on appelle le Conseil présidentiel de l'Afrique du Sud, qui est « un étalage d'effronterie politique à l'égard des Noirs de la part du régime de Pretoria ». Par conséquent, le Président en exercice de la Conférence de l'OUA n'a jamais envoyé de lettre semblable à celle que le régime sud-africain prétend avoir reçue de mon président.

239. Le Gouvernement de la Sierra Leone estime que, si le régime de Pretoria désire un dialogue, ses efforts à cet égard doivent être dirigés vers la majorité noire en Afrique du Sud. Mon gouvernement souhaite réaffirmer son opposition implacable aux pratiques odieuses et inhumaines du régime d'*apartheid*.

240. Durant l'année écoulée et en raison de l'oppression intensifiée du régime de Pretoria, le peuple d'Afrique du Sud a démontré une fois de plus qu'il rejette la politique d'*apartheid*. Ni les balles ni les chiens policiers n'ont empêché les enfants des écoles de boycotter leurs classes ni les travailleurs d'organiser des grèves pour avoir de meilleures conditions de travail, même lorsque l'on cherche à les en empêcher au moyen de mesures

législatives draconiennes; tout cela n'a pas empêché non plus les hommes d'église de tous les cultes de manifester contre le régime et l'abomination qu'il représente.

241. En même temps, les mouvements de libération nationale ont continué de porter coup après coup aux centres mêmes de l'industrie. Le régime est loin d'être détruit, mais de toute évidence il perd courage et devient plus militariste.

242. En même temps, le grand pontife du régime, M. Botha, s'est lancé dans une propagande rusée mais superficielle et un peu fiévreuse destinée à leurrer l'opinion publique mondiale et à apaiser la conscience coupable de ses collaborateurs en Occident, en disant que tout avait été entrepris pour créer un système nouveau et juste à l'intention de la population tout entière. Cependant, rien ne saurait être plus éloigné de la vérité puisque, de jour en jour, le régime accroît sa capacité d'opprimer la majorité de ses citoyens, ce qui a entraîné un exode massif vers les territoires voisins, imposant ainsi une épreuve et un fardeau considérables aux ressources sociales et économiques de ces pays. Je voudrais rappeler que, dans d'autres situations, cela a constitué l'étincelle qui a allumé un conflit armé entre Etats.

243. De plus, de façon éhontée, le régime a mis en mouvement son propre arsenal contre des citoyens sans défense lorsqu'ils osent s'opposer à ce régime barbare et indéfendable. Le Conseil de sécurité, au paragraphe 1 de sa résolution 473 (1980), en date du 13 juin 1980, a fortement condamné le régime raciste d'Afrique du Sud pour : « la répression massive contre tous les adversaires de l'*apartheid*, pour le meurtre de manifestants pacifiques et de détenus politiques ».

244. Le Conseil a également décidé que la politique d'*apartheid* trouble gravement la paix et la sécurité internationales. Nous affirmons qu'il y a une ligne de démarcation des plus ténues entre le fait de troubler la paix et la sécurité internationales et le fait de les menacer. Nous affirmons, en outre, que la situation en Afrique du Sud est une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

245. Dans un effort vain de maintenir le système d'*apartheid*, le régime s'est transformé en prédateur contre ses voisins. Il a commis des actes répétés d'agression contre la République d'Angola; il persiste à occuper la Namibie avec une arrogance dont ses collaborateurs, même les plus loyaux, restent stupéfaits, et il a déployé et maintient une bonne partie de ses forces armées sur ce territoire, au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

246. Le régime raciste s'est également engagé dans une politique d'armement nucléaire afin de soutenir l'abominable politique d'*apartheid* et d'intimider ses adversaires et le continent africain tout entier. Il serait difficile d'imaginer une plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, la délégation de la Sierra Leone se permet d'affirmer que la situation en Afrique du Sud est une menace à la paix et à la sécurité internationales.

247. C'est dans ces circonstances que la Conférence de l'OUA, à sa dix-septième session ordinaire, tenue à

Freetown en juillet dernier, a marqué son engagement total à la lutte contre l'*apartheid* et s'est engagée à demander avec force des sanctions économiques, y compris un embargo sur le pétrole, en vertu des dispositions obligatoires du Chapitre VII de la Charte, tout en tenant dûment compte des besoins des Etats d'Afrique australe.

248. La Sierra Leone appuie et fait siennes les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* contenues dans son rapport [A/35/22, par. 319], à savoir que l'Assemblée générale devrait prier instamment le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions générales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en application du Chapitre VII de la Charte et prendre des mesures pour contrôler effectivement l'application de ces sanctions; réaffirmer que toute collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud constitue un acte hostile contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud, ainsi qu'une violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies; demander à tous les gouvernements d'user de leur influence pour persuader les pays occidentaux et d'autres puissances intéressées de faciliter l'application de telles sanctions; déclarer que la poursuite de l'obs-

truction à une action efficace du Conseil de sécurité pour régler la situation qui existe en Afrique du Sud sape l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et constitue un danger pour la paix internationale; prier instamment tous les gouvernements, en attendant l'adoption d'une décision obligatoire du Conseil de sécurité, de prendre toutes les mesures individuelles et collectives nécessaires pour mettre fin à toutes les relations avec l'Afrique du Sud; et prier instamment toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées de prendre les mesures appropriées nécessaires pour favoriser l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud et mobiliser l'opinion publique en faveur de l'adoption de sanctions générales contre ce régime.

249. Nous voudrions donc remercier le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Clark, du Nigéria, et les autres membres du Comité pour les efforts constants et tenaces qu'ils font afin d'éliminer ce fléau qu'est l'*apartheid*.

*La séance est levée à 19 heures.*